

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 9, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to study Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I am Mobina Jaffer, senator from British Columbia, and I have the pleasure of chairing this committee. Today, we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[*Translation*]

If you are having technical difficulties, particularly relating to the interpretation, please let the chair or the clerk know and we will try to solve the problem.

I would like to take a few minutes to introduce the committee members who are taking part in the meeting today.

[*English*]

A reminder to the members to please only signal if you do not have a question. Otherwise, all members are on my list of questioners. I would like to take a moment now to introduce the members of our committee: Senator Boisvenu, deputy chair; Senator Campbell; Senator Carignan; Senator Clement; Senator Cotter; Senator Dalphond; Senator Dawson; Senator Dupuis; Senator Pate; Senator Wetston; and Senator White.

Senators, today we begin our study of Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material. Senators, you may remember our study in the last session on Bill S-203 with the same title.

Senators, we are happy today to welcome our colleague Senator Miville-Dechéne to speak to Bill S-210 and how it differs from Bill S-203 from the last session. She is also the sponsor of the bill and she will speak on the bill itself.

Senators, you will each have four minutes to question Senator Miville-Dechéne.

Senator Miville-Dechéne, please make your presentation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 février 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je suis Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique, et j'ai le plaisir de présider le comité. Nous tenons aujourd'hui une séance hybride du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en ce qui concerne l'interprétation, veuillez le signaler à la présidence ou au greffier et nous nous efforcerons de résoudre le problème.

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je prie uniquement les membres qui n'ont pas de questions à poser de l'indiquer au greffier. Sinon, tous les membres sont sur ma liste d'intervenants. J'aimerais prendre un moment pour vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui. Nous avons parmi nous aujourd'hui le sénateur Boisvenu, vice-président, et le sénateur Campbell, le sénateur Carignan, la sénatrice Clement, le sénateur Cotter, le sénateur Dalphond, le sénateur Dawson, la sénatrice Dupuis, la sénatrice Pate, le sénateur Wetston et le sénateur White.

Chers collègues, nous commençons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite. Vous vous souviendrez peut-être de notre étude, à la dernière session, du projet de loi S-203, qui portait le même titre.

Honorables sénateurs, nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui notre collègue, la sénatrice Miville-Dechéne, pour parler du projet de loi S-210 et de la façon dont il diffère du projet de loi S-203 de la dernière session. Elle est aussi la marraine du projet de loi au sujet duquel elle interviendra.

Vous aurez chacun quatre minutes pour poser des questions à la sénatrice Miville-Dechéne.

Madame la sénatrice, je vous prie de faire votre exposé.

[Translation]

Hon. Julie Miville-Dechéne, sponsor of the bill: Thank you very much, Madam Chair. The internet is a marvellous invention. The network has expanded our societies' horizons and enriched our lives in numerous ways that we could not have imagined a generation ago. However, the internet has also created new risks: hacking, fraud, disinformation, intimidation, and more. The online world is unregulated space, an Old West where everything goes, and it has the potential to make victims and to destroy things that we value as a society.

I don't think I would be mistaken in saying that one of the things parents in Canada value is protecting their children's innocence and mental health and limiting their exposure to pornography.

But the internet has made pornographic content readily accessible to young persons, and this has negative effects on their social and emotional development, their self-esteem, and their sexual relationships, and on the concept of consent. Even in the digital world, minors have rights, including the right to be protected from harmful content. Canada is a signatory to international conventions about this. It is therefore time to act.

Certainly, this is a relatively new legislative field. How can we target the right organizations and keep vulnerable persons from harm? How can we reach companies that are based outside Canada? And how can we effectively verify age without infringing on people's privacy?

The good news is that there seem to be solutions to all these problems. A number of countries, including France, the United Kingdom, and Germany, are studying or have already enacted legislation to do this.

Bill S-210 is relatively simple. It requires companies that distribute pornography on the internet to put an age verification mechanism in place. Organizations in violation will be liable to a fine and risk being subject to a blocking order in Canada.

Because technology evolves quickly, we thought it preferable to have age verification standards prescribed at the regulations stage. The technology now allows for reliable, unintrusive verification. Obviously, the goal is to minimize the invasion of privacy while still protecting children.

I would now like to take a few minutes to describe what Bill S-201 is not.

It is not a law that censors content or limits freedom of expression. It is simply a matter of replicating, on the internet, the real-world rules about distributing pornographic material to

[Français]

L'honorable Julie Miville-Dechéne, marraine du projet de loi : Merci beaucoup, madame la présidente. Internet est une invention extraordinaire. Le réseau a ouvert l'horizon de nos sociétés et enrichi nos vies de plusieurs façons que nous n'aurions pas pu imaginer il y a une génération. Toutefois, Internet a aussi créé de nouveaux risques : piratage, fraude, désinformation, intimidation, et j'en passe. Le monde en ligne, qui est un espace dépourvu de toute réglementation et un Far West où tout est permis, a le potentiel de faire des victimes et de briser des choses auxquelles nous tenons comme société.

Je ne crois pas me tromper si je dis qu'une des choses auxquelles tiennent les parents du Canada, c'est de protéger l'innocence et la santé mentale de leurs enfants en limitant leur exposition à la pornographie.

Or, Internet a rendu les contenus pornographiques facilement accessibles aux jeunes, ce qui a des effets négatifs sur leur développement social et affectif, leur estime d'eux-mêmes, leurs relations sexuelles et la notion de consentement. Même dans l'espace numérique, les mineurs ont des droits, y compris celui d'être protégés des contenus préjudiciables. Le Canada fait partie des pays signataires de conventions internationales à cet égard. Il est donc temps d'agir.

Bien sûr, il s'agit d'un champ législatif relativement nouveau. Comment cibler les bonnes organisations et épargner les personnes vulnérables? Comment atteindre les entreprises basées à l'étranger? Enfin, comment vérifier efficacement l'âge sans empiéter sur la vie privée des gens?

La bonne nouvelle, c'est qu'il semble y avoir des solutions à tous ces problèmes. Plusieurs pays, notamment la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, étudient ou ont déjà adopté ou même instauré des lois à cet effet.

Le projet de loi S-210 est assez simple. Il oblige les entreprises qui diffusent de la pornographie sur Internet à mettre en place un mécanisme de vérification de l'âge. Les organisations contrevenantes sont passibles d'une amende et s'exposent à une ordonnance de blocage au Canada.

Parce que la technologie évolue vite, nous avons jugé préférable de préciser les normes de vérification de l'âge à l'étape de la réglementation. La technologie permet déjà de faire des vérifications fiables et non intrusives. Le but est évidemment de minimiser l'atteinte à la vie privée tout en protégeant les enfants.

J'aimerais maintenant prendre quelques instants pour décrire ce que le projet de loi S-210 n'est pas.

Ce n'est pas une loi qui censure des contenus ou qui limite la liberté d'expression. Il s'agit simplement de répliquer, sur Internet, les règles du monde réel quant à la distribution de

minors. For people over the age of 18, the law would change nothing. All legal content would continue to be available.

Nor is this a law that gives arbitrary censorship powers to the government. The act identifies a simple, clear and precise rule: It requires organizations that distribute pornographic material to implement a real age verification mechanism. The bill provides all of the necessary procedural guarantees, and protects the rights of all parties.

This is not a law that casts a wide net or targets marginalized individuals. In its new version, the bill is aimed only at organizations. Clear exceptions are provided for educational, scientific and artistic material. As in any legislative exercise, a balance must be struck. In this case, automatic, anonymous age verification seems to me to be a very minor and very reasonable inconvenience to protect children's development and mental health.

Nor is Bill S-210 a law that creates a bureaucracy to control content. Under the bill, the only obligation placed on porn sites is to implement a prescribed age verification mechanism. The government's power is limited to taking action against organizations that fail to meet their obligation to implement such a system. The state is not making value judgments or engaging in proactive surveillance of content.

This is also not a law that will force Canadians to have files kept on them or to be subject to surveillance. Technology today makes it possible to verify a person's age in a few minutes, without identifying them and without keeping information about them. We can reduce fears of cyber-surveillance even more in the regulations, which will have to make sure to protect privacy adequately.

I would like to respond briefly to an argument that is often made: that this act will be useless, because young persons will find a way around it.

Yes, no system is perfect, even in the real world. Young persons manage to get into bars and to buy cigarettes and marijuana. Nonetheless, age verifications significantly reduce the prevalence of those behaviours, even though they don't eliminate them completely. There is every indication that the same thing would apply to porn on the internet and that children would be better protected, particularly the youngest children. Obviously, none of this eliminates the responsibility of parents and schools for supervising young persons and providing sex education, but let's help them.

In closing, I am very open to your comments and suggestions. When we put our heads together, we do better. Thank you.

matériel pornographique aux mineurs. Pour les plus de 18 ans, la loi ne changerait rien. Tous les contenus légaux resteraient disponibles.

Ce n'est pas non plus une loi qui donne des pouvoirs de censure arbitraire au gouvernement. La loi identifie une règle simple, claire et précise : elle oblige les organisations qui diffusent du matériel pornographique à mettre en place un vrai mécanisme de vérification de l'âge. Le texte prévoit toutes les garanties procédurales nécessaires et il protège les droits de toutes les parties.

Ce n'est pas une loi qui ratisse large ou qui vise les personnes marginalisées. Dans sa nouvelle mouture, le projet de loi ne vise que les organisations. Des exceptions claires sont prévues pour le matériel éducatif, scientifique et artistique. Comme dans tout exercice législatif, il faut bien trouver un équilibre. En l'occurrence, la vérification automatique et anonyme de l'âge me semble un inconvénient mineur et très raisonnable pour protéger le développement et la santé mentale des enfants.

Le projet de loi S-210 n'est pas non plus une loi qui crée une bureaucratie de contrôle des contenus. En vertu du projet de loi, la seule obligation des sites pornos consiste à mettre en place un système de vérification de l'âge prévu par règlement. Le pouvoir du gouvernement se limite à agir contre les organisations qui manquent à leur obligation d'implanter un tel système. Il n'est pas question pour l'État de poser des jugements de valeur ou de faire une surveillance proactive des contenus.

Enfin, ce n'est pas une loi qui force les Canadiens à être fichés ou surveillés. La technologie permet aujourd'hui de valider l'âge d'une personne en quelques minutes, sans l'identifier et sans garder d'informations sur elle. Les craintes de cybersurveillance pourront être réduites encore davantage dans la réglementation, qui devra s'assurer de protéger adéquatement la vie privée.

J'aimerais répondre brièvement à un argument qui est souvent soulevé, soit que cette loi sera inutile, car les jeunes la contourneront.

Il est vrai qu'aucun système n'est parfait, même dans le monde réel. Les jeunes parviennent à entrer dans les bars, à acheter des cigarettes et de la marijuana. Cela dit, les vérifications de l'âge réduisent considérablement la prévalence de ces comportements, même si elles ne les éliminent pas complètement. Tout indique que la même chose s'appliquerait pour la porno sur Internet et que les enfants seraient mieux protégés, surtout les plus jeunes. Évidemment, rien de tout cela n'élimine la responsabilité des parents et des écoles quant à la supervision des jeunes et à l'éducation à la sexualité, mais aidons-les.

En terminant, je suis très ouverte à vos commentaires et à vos suggestions. Quand on réfléchit à plusieurs, on est meilleur. Merci.

The Chair: Thank you for your presentation, Senator Miville-Dechêne. We will now proceed with the question period.

Senator Boisvenu: Welcome, Senator Miville-Dechêne, and congratulations on your bill. Of course, I have a few questions to ask you. The first one is about the implementation of your bill. When I read your bill, I wonder about the results that might be obtained in terms of reducing this type of crime. My questions may be technical, but who will be going after the offending organizations? Who will file a complaint when an offence is committed? Explain the judicial process that will be applied when an organization is found to have committed an offence. I understand that it will not be the police filing complaints. The process seems complex to me, so I would simply like you to enlighten me about how we will go after offenders when your law is brought into force.

Senator Miville-Dechêne: Thank you for your question, Senator Boisvenu. The easiest thing to explain is that this is a bill with two avenues for action. There is the avenue that will probably be used most often, because most pornographic sites are outside Canada. That is the avenue described starting in section 7, non-compliance notice, if you want a reference in the text. That means that the government will designate a division or branch of the federal government that will be responsible. If the person in charge has reasonable grounds to believe that a site is not complying with age verification, that person or organization, because it could be a regulator — I have not identified the regulator, because you can't spend money in a private member's bill, but there will be a regulator or an organization that will be responsible for doing these verifications of websites. It could also be in the form of a complaint, of course, and at that point, if there are reasonable grounds to believe that the site is not complying with age verification — which is not very difficult to do, since you just have to try to enter the site — then at that point, you send the site a non-compliance notice.

Senator Boisvenu: How many sites do you estimate, everywhere in Canada and ultimately everywhere in the world, offer this type of “product” that young persons can access?

Senator Miville-Dechêne: I am going to give you a two-part answer. Some people say there are as many as four million. However, we know there are about 50 large sites of the Pornhub type. The sites visited most often come to about 50. In Canada, for these types of large site alone, that offer free porn, there is MindGeek, which is located in Montreal. But most of the other sites may be located in Cyprus, in the United States, or more or less all over the world. Those 50 sites are the ones, by definition,

La présidente : Sénatrice Miville-Dechêne, merci beaucoup de votre présentation. Nous passons maintenant à la période des questions.

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue, sénatrice Miville-Dechêne, et félicitations pour votre projet de loi. J'ai évidemment quelques questions à vous poser. La première touche votre projet de loi sur le plan de sa mise en œuvre. Quand je lis votre projet de loi, je m'interroge sur les résultats qui pourraient être obtenus sur le plan de la baisse de ce type de crime. Mes questions sont peut-être techniques, mais qui ira à la recherche des organisations délinquantes? Qui déposera une plainte lorsqu'une infraction sera commise? Expliquez-moi le processus judiciaire qui sera appliqué lorsqu'une organisation sera reconnue « délinquante ». Je comprends que ce ne sont pas les policiers qui déposeront les plaintes. Le processus me semble complexe, donc j'aimerais simplement que vous m'éclairiez sur la façon dont on ira à la chasse aux délinquants lorsque votre loi sera mise en œuvre.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie de votre question, sénateur Boisvenu. Ce qui est le plus facile à expliquer, c'est qu'il s'agit d'un projet de loi qui comporte deux voies d'action. Il y a la voie qui sera probablement utilisée le plus souvent, parce que la plupart des sites pornographiques sont à l'étranger. C'est la voie qui est décrite à partir de l'article 7, l'avis de non-conformité, si vous voulez avoir une référence dans le texte. Cela signifie que le gouvernement va nommer un service de l'administration fédérale qui va être responsable. Cette personne responsable, si elle a des motifs raisonnables de croire qu'un site ne respecte pas la vérification de l'âge, c'est cette personne ou cet organisme parce que cela pourrait être un régulateur — je n'ai pas nommé quel serait le régulateur parce que dans un projet de loi privé on ne peut pas dépenser d'argent, mais il y aura un régulateur ou un organisme qui sera chargé de faire ces vérifications auprès des sites. Cela pourra aussi se faire sous forme de plainte, bien sûr, et à ce moment-là, s'il y a des motifs raisonnables de croire que le site ne se soumet pas à la vérification de l'âge — ce qui n'est pas très difficile à faire puisqu'on a juste essayé d'entrer dans ledit site — à ce moment-là, on enverra un avis de non-conformité à ce site.

Le sénateur Boisvenu : À combien estime-t-on le nombre de sites partout au Canada et, à la limite, partout dans le monde, qui offrent ce type de « produits » auxquels les jeunes peuvent avoir accès?

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais vous donner une réponse en deux temps. Certains disent qu'il y en a jusqu'à quatre millions. Toutefois, on sait qu'il y a environ une cinquantaine de grands sites qui sont du type Pornhub. Les sites plus consultés sont une cinquantaine environ. Au Canada, uniquement pour ce genre de grands sites qui offrent de la porno gratuite, il y a MindGeek, qui est situé à Montréal. Cependant, la plupart des autres sites peuvent être situés à Chypre, aux

that we would monitor the most, because they are the most popular.

Senator Boisvenu: But do you believe that this “bureau” —

[*English*]

The Chair: Senator Boisvenu, may I please put you on the second round?

Senator Miville-Dechêne, to follow up on what Senator Boisvenu said, section 6(3) of the bill that you are sponsoring states that, if they received a non-compliance notice under section 8 and took the required steps to comply with the notice within the set deadline, “No organization will be convicted of an offence under section 5”

Have I read that correctly? Yes? Can you explain how you interpret this defence and its rationale and its purpose?

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Thank you for the question, and if I may, I would like to answer in French, because these are somewhat technical questions. That section was added in the final version of the bill.

The idea is to offer the pornography sites a defence. It may be that a site has been accused of not obeying the law, but the site in question has complied with the law throughout the court proceedings, that is, it doesn’t just say: “Yes, I got a notice,” but it has genuinely complied with the law, as required by that section, that is, it has installed an age verification system.

So the defence is to install an age verification system. If that is done during the court proceedings and the system is compliant with the law, then the person will not be convicted. So this is the defence provided so that a pornography site that complies with the law once the legal proceedings are initiated will not be convicted.

[*English*]

The Chair: Does this mean it would permit an organization to simply wait for a non-compliance notice before taking steps to comply with the act?

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Yes, that is why we have included the two ways of taking action in this bill: the court avenue and the administrative avenue. What has happened in other jurisdictions is that non-compliance notices have been sent. In

États-Unis ou un peu partout dans le monde. Ces 50 sites sont ceux, par définition, que l’on contrôlerait le plus, parce qu’ils sont les plus populaires.

Le sénateur Boisvenu : Mais est-ce que vous estimez que ce « bureau »...

[*Traduction*]

La présidente : Sénateur Boisvenu, puis-je vous inscrire au deuxième tour?

Sénatrice Miville-Dechêne, pour faire suite à ce qu’a dit le sénateur Boisvenu, le paragraphe 6(3) du projet de loi dont vous êtes la marraine stipule que « Nulle organisation ne peut être déclarée coupable d’une infraction prévue à l’article 5 si, relativement aux actes qui constitueraient l’infraction, l’organisation a reçu un avis au titre de l’article 8 [...] »

Est-ce que je cite bien? Oui? Pouvez-vous nous expliquer comment vous interprétez cette défense, ainsi que sa justification et son but?

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie de la question, et si vous me le permettez, j’aimerais vous répondre en français, parce que ce sont des questions assez techniques. Cet article a été ajouté à la dernière mouture du projet de loi.

L’idée, c’est de donner un moyen de défense aux sites pornographiques. Il peut arriver qu’un site ait été accusé de ne pas respecter la loi, mais que le site en question se soit conformé à la loi au cours du processus judiciaire, c’est-à-dire qu’il ne fait pas que dire : « Oui, j’ai reçu un avis », mais qu’il s’est vraiment conformé à la loi, comme le prescrit cet article, c’est-à-dire qu’il a installé un système de vérification de l’âge.

Donc, le moyen de défense, c’est d’installer un système de vérification de l’âge. Si cette installation est effectuée pendant les procédures judiciaires et que le système est conforme à la loi, à ce moment-là, la personne ne sera pas déclarée coupable. Donc, c’est ce moyen de défense qui est mis de l’avant pour qu’un site pornographique qui se conformerait à la loi, une fois les démarches juridiques entamées, ne soit pas trouvé coupable.

[*Traduction*]

La présidente : Cela signifie-t-il qu’une organisation pourrait simplement attendre un avis de non-conformité avant de prendre des mesures pour se conformer à la loi?

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, c’est pour cette raison qu’on a inclus les deux moyens d’intervenir dans ce projet de loi, soit la voie judiciaire ou la voie administrative. Ce qui s’est passé dans les autres juridictions, c’est que des avis de

France, for example, they are waiting to see whether the pornography sites are going to comply, but so far they are not complying. So yes, we can certainly expect that the pornography sites will wait until the last minute to comply, because competition also comes into it for them.

[English]

The Chair: Thank you very much.

Senator White: Thank you for bringing the legislation forward.

I have a couple of questions. Just so I'm clear, my understanding is that the benchmarks would be set by regulations and the internet providers would be provided with them to meet the benchmark. If they fail to meet the benchmark, that would mean breaches. What I'm trying to understand is: Would that include the potential for penalties, and if so, who would enforce them?

If we look at the legislation proposed last spring by the federal government, which was similar in nature, it talked about having a regulator appointed. I think the government had earmarked the costs that would be associated. You made a comment about the possibility of having a regulator. If we're suggesting this become a money bill and there is a cost associated with it, we have to have a different discussion about how that would be satisfied. Realistically, although we can pass legislation, private members' bills typically cannot include costs to the federal government. Can you walk me through how that would take place in your legislation?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Thank you for your question, senator. In this bill, no regulator is necessarily being created. I gave the example of what the government could do, because it could also decide to assign the job to officials working in a government department. Obviously, it would be a good idea for that designated person or organization to have a degree of independence, so it couldn't be said that these are political decisions.

As you know, we have the CRTC and it could be a regulator for this kind of bill. As well, as you said, the government has said that to limit online harm, it was going to create a regulator itself. The minister, Steven Guilbeault, said this last summer, and in fact the CRTC could certainly also take on responsibility for doing the verifications.

non-conformité ont été envoyés. Par exemple, en France, on attend de voir si les sites pornographiques vont se conformer, mais pour l'instant ils ne se conforment pas. Effectivement, on peut tout à fait s'attendre à ce que les sites pornographiques attendent à la toute dernière minute pour se conformer, parce que, pour eux, c'est aussi une question de concurrence.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur White : Merci d'avoir présenté ce projet de loi.

J'ai quelques questions. Pour que ce soit bien clair, je crois comprendre que les balises seraient fixées par règlement et que les fournisseurs de services Internet en seraient informés pour pouvoir les respecter. En cas de non-respect, ils seraient en contravention de la loi. Ce que j'essaie de comprendre, c'est ceci : est-ce que cela inclurait la possibilité de sanctions et, dans l'affirmative, qui les appliquerait?

Si nous examinons le projet de loi proposé le printemps dernier par le gouvernement fédéral, qui était de nature semblable, il y était question de créer un organisme de réglementation. Je pense que le gouvernement avait prévu les coûts qui seraient associés à cela. Vous avez parlé de la possibilité d'avoir un organisme de réglementation. Si nous proposons que cela devienne un projet de loi ayant une incidence financière et s'il y a un coût associé à cela, nous devons avoir une discussion différente. De façon réaliste, même si nous pouvons adopter des lois, les projets de loi d'initiative parlementaire ne peuvent généralement pas inclure de coûts pour le gouvernement fédéral. Pouvez-vous m'expliquer comment cela s'appliquerait dans votre projet de loi?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci de votre question, sénateur. Dans ce projet de loi, il n'y a pas forcément de création d'un régulateur. J'ai donné un exemple de ce que le gouvernement pourrait faire, parce qu'il pourrait aussi décider de confier cette tâche à des fonctionnaires qui travaillent dans un ministère. Évidemment, il serait opportun que cette personne désignée ou cet organisme désigné observe une certaine indépendance, pour qu'on ne dise pas qu'il s'agit de décisions politiques.

Comme vous le savez, le CRTC existe et il pourrait être un régulateur pour ce genre de projet de loi. En outre, comme vous l'avez dit, le gouvernement a affirmé que, pour limiter les préjudices en ligne, il allait lui-même créer un régulateur. Le ministre Steven Guilbeault l'a dit l'été dernier et, effectivement, ce dernier pourrait tout à fait assumer également la responsabilité de faire les vérifications.

Let's agree, though; I want to be clear. We are not asking an organization to do proactive surveillance. What we want is for proceedings to be possible if a site does not comply with the regulations. I know that in France, for example, it is done in the form of a complaint. Children's rights organizations report the organizations that are not complying with the regulation. So I don't think we have to create an enormous bureaucratic structure. The CRTC already exists, and I did not think it appropriate to name the designated person, who has to be named by the Governor-in-Council.

Having said that, I think you asked me in the first part of your question, and please let me know if this is actually what you were asking me, what norms are associated with the age verification systems, because no age verification system will be prescribed. There have to be norms in relation to privacy and data erasure. Those norms are part of the regulations, because our technology is changing rapidly. We want the norms to be incorporated into the regulations so they can be changed when necessary.

I don't know whether I have answered your question.

[English]

Senator White: Thank you for the response. That is exactly what I was trying to figure out: whether there was an expectation that your legislation would prescribe an agency that would oversee and investigate. I'm glad you explained we are not going to set out the benchmarks or, in your case, the prescriptive nature in which they have to identify. That's important.

Have we had discussions with the government about whether the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission would require changes in the way they do business if we were to add this legislation, or did Minister Guilbeault talk about it last year when he looked at legislation that was going to be introduced by the government?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: The short answer is no. I have had discussions with Mr. Guilbeault about the nature of my bill, but we did not go into the details of implementing it.

Senator White: Thank you.

Senator Dalphond: Thank you for being with us today, senator. There have been comments made about the bill, and I am particularly interested in the comments of the Canadian Bar Association. Its representatives are not with us today, due to time constraints, but they will be here eventually.

Toutefois, entendons-nous, je veux être claire. On ne demande pas à un organisme de faire de la surveillance proactive. Ce qu'on veut, c'est qu'il y ait des procédures possibles si un site ne se conforme pas au règlement. Je sais qu'en France, par exemple, cela se fait sous forme de plainte. Les organismes de défense des droits des enfants dénoncent les organismes qui ne se conforment pas au règlement. Donc, je ne crois pas qu'il faille mettre sur pied une énorme structure bureaucratique. Le CRTC existe déjà, et je ne trouvais pas opportun de nommer la personne désignée, qui doit être nommée par le gouverneur en conseil.

Cela dit, dans la première partie de votre question, je crois, vous m'avez demandé — et j'aimerais que vous me précisiez si c'est bel et bien ce que vous me demandiez — quelles sont les normes liées aux systèmes de vérification de l'âge, parce qu'on ne prescrira pas un système de vérification de l'âge. Il faut établir des normes en matière de vie privée et d'effacement des données. Ces normes font partie de la réglementation, parce que notre technologie change rapidement. On veut que ces normes soient inscrites dans la réglementation pour pouvoir les changer au besoin.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

[Traduction]

Le sénateur White : Je vous remercie de votre réponse. C'est exactement ce que j'essayais de déterminer, c'est-à-dire si la création d'un organisme chargé de surveiller et d'enquêter est prévue dans le projet de loi. Je suis heureux que vous ayez expliqué que nous n'allons pas établir les balises ou, dans le cas qui nous occupe, la nature prescriptive de ces dernières. C'est important.

Avons-nous eu des discussions avec le gouvernement concernant la question de savoir si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait modifier la façon dont il mène ses activités advenant l'adoption de ce projet de loi, ou le ministre Guilbeault a-t-il abordé cette question l'an dernier au moment de l'examen du projet de loi qui allait être présenté par le gouvernement?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : La réponse courte, c'est non. J'ai eu des discussions avec le ministre Guilbeault sur la nature de mon projet de loi, qu'il trouvait intéressant, mais nous ne sommes pas entrés dans les détails de sa mise en œuvre.

Le sénateur White : Merci beaucoup.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie, sénatrice, d'être avec nous aujourd'hui. Le projet de loi a fait l'objet de certains commentaires, et je m'intéresse particulièrement à ceux du Barreau canadien. Ses représentants ne sont pas avec nous aujourd'hui pour des raisons de contraintes, mais ils le seront éventuellement.

I hope you have obtained a copy of the brief. If so, I would like to hear your comments on the suggestions made by the Canadian Bar Association regarding three aspects of the bill, for which it is proposing amendments.

Senator Miville-Dechêne: Unfortunately, Senator Dalphond, you are going to have to name the amendments for me. I have not received the brief. That's unfortunate.

Senator Dalphond: I think the briefs were distributed by the clerk, but you may have been left out. I apologize.

I will summarize the brief, but I don't want to be accused of not saying what the Bar Association says. The first change concerns the age limit, which is considered to be arbitrary. I will explain why. The age of consent for sexual activities in the Criminal Code is 16. The Canadian Bar Association therefore suggests that the bill be amended to prohibit companies from distributing pornography to young persons under the age of 16 rather than 18.

Senator Miville-Dechêne: My response on that point will be relatively easy. As you know, in the non-virtual world, pornography is reserved for people over 18. So I don't see how choosing age 18 in the virtual world is arbitrary, as the Bar Association calls it. There is nothing arbitrary about it. It is the norm in society.

To get into a sex shop to buy pornographic material, to get into movie theatres where pornographic films are shown, the norm requires that the person be 18 years old. Obviously, the norm could be changed.

From a more philosophical perspective, it is quite true that the age of consent is 16. These days, young persons are more exposed online to scenes of nudity and sexuality. On some free pornography sites, you see much tougher scenes that sometimes include violence and degrading acts. That seems to be the norm today. The connection between watching a lot of pornography and the harms that result is real. Whether someone is 15 or 16 years old, the negative influence is present in that those scenes do not reflect basic sexuality.

Senator Dalphond: We are getting into the question of the content of pornographic material.

Senator Miville-Dechêne: Of course.

Senator Dalphond: Since time is flying, I would like to move on to another point.

Senator Miville-Dechêne: I am just trying to explain the fact that our norm —

J'espère que vous avez obtenu une copie du mémoire. Si c'est le cas, j'aimerais avoir vos commentaires sur les suggestions qui sont faites par le Barreau canadien à l'égard des trois aspects du projet de loi pour lesquels il propose des amendements.

La sénatrice Miville-Dechêne : Malheureusement, sénateur Dalphond, vous allez devoir me nommer ces amendements. Je n'ai pas reçu ce mémoire. C'est dommage.

Le sénateur Dalphond : Je crois que les mémoires ont été distribués par le greffier, mais on vous a peut-être oubliée. Je m'en excuse.

Je vais résumer le mémoire, mais je ne veux pas qu'on m'accuse de ne pas dire ce que dit le Barreau canadien. Le premier changement concerne la limite d'âge, qui est considérée comme arbitraire. Je vous explique pourquoi. L'âge du consentement aux activités sexuelles prévu au Code criminel est de 16 ans. L'Association du Barreau canadien suggère donc que le projet de loi soit amendé pour interdire aux entreprises de distribuer de la pornographie aux jeunes de moins de 16 ans plutôt que 18 ans.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma réponse à cet égard sera relativement facile. Comme vous le savez, dans le monde non virtuel, la pornographie est réservée aux plus de 18 ans. Donc, je ne vois pas en quoi le fait de choisir l'âge de 18 ans dans le monde virtuel est, comme l'a dit le barreau, arbitraire. Cela n'a rien d'arbitraire. C'est la norme dans la société.

Pour entrer dans un *sex-shop*, pour acheter du matériel pornographique, pour entrer dans des cinémas où l'on présente des films pornographiques, la norme veut que la personne doive être âgée de 18 ans. Évidemment, on pourrait changer la norme.

D'un point de vue plus philosophique, il est tout à fait vrai que l'âge du consentement est de 16 ans. De nos jours, les jeunes sont davantage exposés en ligne à des scènes de nudité et de sexualité. Sur certains sites pornographiques gratuits, on voit des scènes beaucoup plus dures qui incluent parfois de la violence et des actes dégradants. Aujourd'hui, cela semble être la norme. Le lien entre le fait de regarder beaucoup de pornographie et les maux qui en résultent est là. Que l'on soit âgé de 15 ou de 16 ans, l'influence négative est présente dans la mesure où ces scènes ne reflètent pas une sexualité de base.

Le sénateur Dalphond : Nous entrons dans la question du contenu du matériel pornographique.

La sénatrice Miville-Dechêne : Bien sûr.

Le sénateur Dalphond : Comme le temps file, j'aimerais passer à un autre point.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'essaie juste de vous expliquer le fait que notre norme...

Senator Dalphond: My four minutes will be up before you finish.

Senator Miville-Dechêne: Go ahead.

Senator Dalphond: My next two questions are fairly simple. I will leave it to you to read the other two objections stated by the Canadian Bar Association and we can discuss it again later, when their representatives appear.

Senator Miville-Dechêne: I will try to be briefer in my answers, Senator Dalphond.

Senator Dalphond: The next question is about the content of the notice. Section 8 provides that an organization designated by the government may send non-compliance notices in which an organization is allowed time to enable it to take certain steps.

Would it be possible to amend your text to provide that the authority in question has the power to grant a 20-day extension?

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Senator Dalphond: Sometimes, the process may be more technical and complex and some organizations will say they would like to do it, but it might take two months.

Senator Miville-Dechêne: One of the legal experts I consulted told me specifically that it would be preferable to give an organization, or these persons, the opportunity to extend the time if necessary, if they see that there is good cooperation.

Senator Dalphond: That would be my first amendment, and we are in agreement.

Second, in section 9, it talks about an application to Federal Court. It says that the person or authority may, within 20 days after the day on which the period ended —

The Chair: I'm sorry to tell you that your time is up.

Senator Clement: Senator, I must first congratulate you on your very complete preparation. I am impressed by your dedication and your level of preparation. Of course, I missed some of the comments made earlier. My own will therefore be more general in nature.

I would first need to get more information about the technology. The first time I read your bill, I thought that people would surely find ways to get around the law. I would therefore need more information about the technology. I am thinking,

Le sénateur Dalphond : Mes quatre minutes seront écoulées avant que vous ayez terminé.

La sénatrice Miville-Dechêne : Allez-y.

Le sénateur Dalphond : Mes deux prochaines questions sont assez simples. Je vous laisserai le soin de lire les deux autres objections du Barreau canadien et on pourra en rediscuter plus tard, lorsque leurs représentants comparaitront.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'essaierai d'être plus brève dans mes réponses, sénateur Dalphond.

Le sénateur Dalphond : La prochaine question porte sur le contenu de l'avis. À l'article 8, on prévoit qu'un organisme désigné par le gouvernement pourra envoyer des avis de non-conformité dans lesquels on accorde un délai à une organisation pour lui permettre de prendre certaines mesures.

Serait-il possible d'amender votre texte pour prévoir que l'autorité en question ait le pouvoir d'accorder une prolongation du délai de 20 jours?

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui.

Le sénateur Dalphond : Parfois, la démarche peut être plus technique et complexe et certains répondront qu'ils aimeraient bien le faire, mais que cela pourrait prendre deux mois.

La sénatrice Miville-Dechêne : Un des experts juridiques que j'ai consultés m'a justement dit qu'il serait préférable de donner à l'organisme ou à ces personnes la possibilité de prolonger le délai si nécessaire, si l'on voit que la coopération est bonne.

Le sénateur Dalphond : Ce serait mon premier amendement, et nous sommes d'accord.

Deuxièmement, à l'article 9, on parle de la demande à la Cour fédérale. On dit que la personne ou l'autorité peut, dans les 20 jours suivant l'expiration du délai...

La présidente : J'ai le regret de vous dire que votre temps de parole est écoulé.

La sénatrice Clement : Madame la sénatrice, je dois d'abord vous féliciter de votre préparation toujours très rigoureuse. Votre dévouement et votre niveau de préparation m'impressionnent. Bien sûr, j'ai manqué plusieurs propos qui ont été prononcés précédemment. Mes commentaires seront donc plutôt d'ordre général.

J'aurais d'abord besoin d'avoir plus d'information au sujet des technologies. La première fois que j'ai lu votre projet de loi, je me disais que les gens trouveraient sûrement des façons de contourner la loi. Il me faudrait donc plus d'information sur les

more specifically, about VPNs, virtual private networks, and all the twisty ways of getting around things.

My other comment is also a general one. This is undoubtedly what you have done, but has sufficient consideration been given to ways other than the criminal law to speak to young persons and educate them, so they know how to find their way through all this material and understand the long-term toxic impact it could have on their sexual life? And have we discussed that enough in society? I am thinking about parents and the possibility of educating young people. Blocking access is one thing. We also have to help young people understand how to find their way through all this material.

Senator Miville-Dechêne: Thank you for these important questions. This bill is certainly neither the beginning nor the end of the subject. At the same time, we have to strengthen sex education courses. In Quebec, for example, it gets only a few hours, there are no teachers assigned to this subject, and there isn't necessarily any discussion of pornography. The goal is to equip our young people. Not enough is being done.

Of course, sex education is absolutely essential. The reason we need to use the Criminal Code today is out of precaution, because we know the harms that can result from this pornography. We are therefore applying a precautionary principle and saying that pornography sites, like in life, have to verify the age of the people consuming it. That is the answer to your second question.

As to your first question, yes, VPNs allow teenagers, it being teenagers who are the main users of them, to get around age verifications, because teenagers give false information about their place of residence. With a VPN, it is impossible, for example, to detect whether they reside in Canada. There is therefore an opportunity for quite a few teenagers to get around this.

Studies show that the average age of young persons who start to watch pornography is 11. The same studies show that the youngest of them, aged 13 and under, use VPNs much less. They are not familiar with that technology and it is not part of their everyday life. Whether it is my bill or a bill from another country, because I am not the only one who has taken this approach, we are not trying to prevent every minor from seeing pornography. Rather, we are trying to protect the most vulnerable children by avoiding having them see pornography.

The bill is not perfect. At the same time, senator, we can't prevent children from finding ways to open a bottle of alcohol by one system or another in real life. I don't know whether you understand. We did not wait to have a 100% effective system before deciding that pornography was meant for an adult audience, not for children. I think it should be the same for the

technologies. Je pense plus particulièrement aux VPN, les *virtual private networks*, et à toutes les façons sinueuses de contourner les choses.

Mon autre commentaire est aussi d'ordre général. C'est sans doute ce que vous avez fait, mais s'est-on suffisamment penché sur des moyens autres que le droit criminel pour parler aux jeunes et les éduquer, afin qu'ils sachent comment naviguer dans tout ce matériel et qu'ils comprennent l'impact néfaste à long terme que ce dernier pourrait avoir sur leur vie sexuelle? En a-t-on suffisamment discuté en société? Je pense aux parents et à la possibilité d'éduquer les jeunes. Bloquer l'accès est une chose. Il faut aussi aider les jeunes à comprendre comment naviguer dans tout ce matériel.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie de ces questions importantes. Ce projet de loi n'est certainement ni le début ni la fin du sujet. En parallèle, il faut renforcer les cours d'éducation sexuelle. Au Québec, par exemple, on n'y consacre que quelques heures, il n'y a pas de professeur attiré à cette matière et on ne parle pas forcément de pornographie. Le but est d'outiller nos jeunes. Or, on ne le fait pas assez.

Bien sûr, l'éducation sexuelle est absolument essentielle. Si aujourd'hui nous devons recourir au Code criminel, c'est par précaution, car nous connaissons les torts pouvant résulter de cette pornographie. On applique donc un principe de précaution en disant que les sites pornographiques doivent, comme dans la vie, vérifier l'âge de ceux et celles qui en consomment. C'est la réponse à votre deuxième question.

Pour ce qui est de votre première question, il est vrai que les VPN permettent aux adolescents — car ce sont surtout eux qui les utilisent — de contourner les vérifications de l'âge, car les adolescents donnent de fausses informations sur leur lieu de résidence. Avec un VPN, on ne peut pas, par exemple, détecter s'ils résident au Canada. Il existe donc une possibilité de contournement pour bon nombre d'adolescents.

Selon les études, la moyenne d'âge des jeunes qui commencent à regarder de la pornographie est de 11 ans. Ces mêmes études montrent que les plus jeunes, âgés de 13 ans et moins, ont bien moins recours aux VPN. Ils ne connaissent pas cette technologie et elle ne fait pas partie de leur quotidien. Qu'il s'agisse de mon projet de loi ou d'un projet de loi d'un autre pays — car je ne suis pas la seule à emprunter cette voie —, on ne cherche pas à empêcher toute personne mineure de voir de la pornographie. On cherche plutôt à épargner les enfants les plus vulnérables en leur évitant de voir de la pornographie.

Le projet de loi n'est pas parfait. Au même titre, sénatrice, on ne peut pas empêcher les enfants de trouver des manières d'obtenir une bouteille d'alcool par un système ou un autre dans la vraie vie. Je ne sais pas si vous comprenez. On n'a pas attendu d'avoir un système efficace à 100 % avant de décider que la pornographie ne s'adressait pas aux enfants, mais plutôt à un

internet, because it has become the way for adults to look at pornography and get hooked on it.

[English]

Senator Pate: Thank you, senator, for introducing this bill. I know through some of the discussions we've had and the work you've been doing on this for some time that a big part of your interest is also in public education. I'm curious as to how you see the interplay between this bill and how that might drive a greater public education agenda, particularly for young people. I know you've already spoken a bit about that, but I'd like it if you could please expand on it and how you might see this inspiring greater activity in that regard.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: We know that suppressing certain content is not the way to do sex education. Young persons have to be able to get a healthy sex education, and that is part of my values. That education must be given by professionals in the schools, because parents are outdated. Certainly, it is one of their responsibilities. But more than ever, given the availability of content of all sorts on the internet, high quality sex education, at all stages of elementary and secondary instruction, is essential.

It enables the child or young person to draw the distinction between what we are discussing, questions of consent, of discomfort, or equality between partners, everything that is discussed in a real sex education course, and what is seen in pornography, which is not necessarily consensual. You see sex acts that are often performance, and this gives children a pretty twisted image of what sexuality is.

As Senator Dalphond said, I will not go into all the details about what is on these pornography sites, which I obviously viewed before introducing this bill. However, I have to tell you that it doesn't prevent anything. The fact that Pornhub claims to have a page about sex education on its site is not the solution, because sex education obviously has to be something else. It is absolutely not what is found on porn sites, and, unfortunately, a lot of teenagers say they get their sex education on pornography sites. I find all of that disturbing in the extreme, because it may cause what are important principles for me, the principles of equality between the sexes, to lose ground. That is a basic criterion for a fulfilling sex life. The desire of two people, not just one. That is not the kind of scene that is often seen in pornography.

auditoire adulte. Je crois qu'il devrait en être de même pour Internet, car c'est devenu la façon pour les enfants de regarder de la pornographie et d'y devenir accrocs.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Merci, madame la sénatrice, d'avoir présenté ce projet de loi. Je sais, d'après les discussions que nous avons eues et le travail que vous faites à ce sujet depuis un certain temps, que vous vous intéressez aussi beaucoup à l'éducation du public. Je suis curieuse de savoir comment vous voyez l'interaction entre ce projet de loi et l'amélioration de l'éducation du public, et en particulier des jeunes. Je sais que vous en avez déjà parlé un peu, mais j'aimerais que vous nous expliquiez cela davantage et que vous nous disiez comment vous percevez l'intensification de cette démarche inspirante.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Nous savons que le fait de supprimer certains contenus n'est pas la façon de faire de l'éducation sexuelle. Les jeunes doivent être en mesure d'obtenir une éducation sexuelle saine; et cela fait partie de mes valeurs. Cette éducation doit être offerte par des professionnels dans les écoles, car les parents sont dépassés. Bien sûr, c'est une de leurs responsabilités. Toutefois, étant donné la disponibilité des contenus de toutes sortes sur Internet, une éducation sexuelle de qualité, à toutes les étapes de l'enseignement primaire et secondaire, est plus que jamais essentielle.

En effet, cela permet à l'enfant ou au jeune de faire la différence entre ce dont on discute, les questions de consentement, de malaise, d'égalité entre les partenaires, tout ce dont on discute dans un vrai cours d'éducation sexuelle, et ce qu'on voit dans la pornographie, qui ne fait pas forcément dans le consentement. On y voit des actes sexuels qui sont souvent de la performance, ce qui donne une image assez tordue aux enfants de ce qu'est la sexualité.

Je n'entrerai pas, comme dit le sénateur Dalphond, dans tous les détails de ce qu'il y a sur ces sites pornographiques, que j'ai évidemment consultés avant de proposer ce projet de loi. Cependant, je dois vous dire que cela n'empêche rien. Ce n'est pas parce que Pornhub prétend avoir une page où il est question d'éducation sexuelle sur son site qu'on a la solution, parce qu'évidemment il faut que cette éducation sexuelle soit autre chose. Ce n'est absolument pas ce qu'on retrouve sur les sites pornos et malheureusement, beaucoup d'adolescents disent qu'ils font leur éducation sexuelle sur les sites pornographiques. Tout cela m'inquiète au plus haut point, parce que cela peut faire reculer des principes importants pour moi, qui sont ceux de l'égalité entre les sexes. C'est un critère de base pour avoir une sexualité épanouie. Le désir des deux personnes, et non d'une seule. Ce n'est pas souvent ce genre de scène que l'on voit dans la pornographie.

I also think that the bill sends a strong normative signal regarding the need to have sex education programs. It is astonishing to see the conversation that my bill has generated. A lot of parents are worried, but it wasn't talked about very much; I think people are saying: "Fine, let's block the sites," but what are we offering minors so they are able to get a complete sex education? It could be on the internet. We would just have to ensure a balance, and the internet would have to offer free, well-made programs for young persons and children that they could even view outside the classroom.

[English]

Senator Wetston: Thank you, Senator Miville-Dechêne, for your work on this. Obviously, this is the second time around for you on this bill, more or less. I just wanted to ask you a couple of questions, generally.

Other countries have implemented some aspects of attempting to address issues of access to pornography by pre-adults — I'll describe that group that way — including France, Germany and the U.K. I'm not sure if the U.K. has succeeded in implementing such measures, but France and Germany have, I believe.

Do you have any information that might assist in describing what success they've had with respect to the implementation of their programs?

I'll ask you a quick second question, which is part of that: How would you measure success if this law were implemented and regulations were created? Would it be the number of notices issued by ISPs or through the agency you're describing? If you could give me some sense of what that might be, I would appreciate it. Thank you.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: To answer your first question, it is obviously early days with this legislation, but two countries are way ahead of us: France and Germany. For a decade, Germany has required domestic, that is, German porn sites to verify their customers' age, and that has been done with no problem. Everyone obeyed. For international sites, there is a problem.

There is only one, to tell the truth, that has complied and is doing age verification. It is called FanCentro. It is an American site that has done age verification with a site called Yoti and has admitted that it makes a difference in the number of users. The Germans are also at the stage where they have sent non-compliance notices to a number of sites, including Pornhub, but also xHamster, and, my sources tell me, they are on the point of having internet service providers block one of those

De plus, je crois que le projet de loi envoie un signal normatif fort pour ce qui est du besoin d'avoir des programmes d'éducation sexuelle. Il est étonnant de voir la conversation que mon projet de loi a suscitée. Beaucoup de parents sont inquiets, mais on n'en parlait pas autant; or, je crois qu'on dit : « Très bien, on bloque les sites », mais qu'est-ce qu'on offre aux mineurs pour qu'ils puissent avoir une éducation sexuelle complète? Cela pourrait se trouver sur Internet. Il suffirait qu'on assure un équilibre et qu'Internet offre des programmes gratuits et bien faits pour les jeunes et les enfants, qu'ils pourraient même consulter à l'extérieur de la classe.

[Traduction]

Le sénateur Wetston : Merci, sénatrice Miville-Dechêne, de votre travail dans ce dossier. Vous en êtes plus ou moins à votre deuxième tentative en ce qui a trait à ce projet de loi. Je voulais simplement vous poser quelques questions d'ordre général.

D'autres pays ont mis en œuvre des mesures visant à régler les problèmes d'accès à la pornographie par des pré-adultes — je vais désigner ce groupe ainsi —, y compris la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En fait, je ne sais pas si le Royaume-Uni a réussi à mettre en œuvre de telles mesures, mais la France et l'Allemagne, oui, je crois.

Avez-vous de l'information qui pourrait servir à décrire le succès qu'ils ont eu dans la mise en œuvre de leurs programmes?

Je vais vous poser rapidement une deuxième question, qui se greffe à la première : comment mesureriez-vous le succès de la mise en œuvre de cette loi et de la création de règlements? S'agirait-il du nombre d'avis délivrés par les fournisseurs de services Internet ou par l'organisme que vous décrivez? Je vous serais reconnaissant de me donner une idée de ce que cela pourrait être. Merci.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour répondre à votre première question, il est évident que nous sommes à l'aube de cette législation, mais deux pays sont très en avance sur nous, soit la France et l'Allemagne. Depuis une dizaine d'années, l'Allemagne oblige les sites pornos nationaux, c'est-à-dire allemands, à vérifier l'âge de leurs clients, et cela s'est fait sans difficulté. Tous ont obéi. Pour ce qui est des sites internationaux, il y a un problème.

Il y en a seulement un, à vrai dire, qui a obtempéré et qui a fait une vérification de l'âge. Il s'appelle FanCentro. C'est un site américain qui a fait la vérification de l'âge avec un site qui s'appelle Yoti et qui a admis que cela fait une différence sur le nombre d'utilisateurs. Par ailleurs, les Allemands en sont à l'étape où ils ont envoyé des avis de non-conformité à plusieurs sites, notamment Pornhub, mais aussi xHamster, et selon mes sources, ils sont sur le point de faire bloquer, par les fournisseurs de

international pornography sites that has not imposed age verification. Germany has gone furthest in putting these laws in place.

However, we have learned some news. From my perspective, it is very good news, because Great Britain was really a leader in age verification, and its efforts had been interrupted when Boris Johnson decided not to move forward with the bill. Yesterday, just before our meeting, the British government announced that it was really going to strengthen the bill that is under consideration at present, called the Online Safety Bill, to require all porn sites to do age verification. The fines, hold on to your hat, are not \$250,000 as in my bill; we are talking here about 10% of the revenue of the platforms in question. So we are talking about a bill that would go much further than mine, because it would affect not only free pornography sites, but also internet platforms more broadly.

That was your first question. For the second, how would we measure success?

We could probably measure effectiveness by the number of non-compliance notices, but ideally, what we would want to see is that the pornography sites would comply. The ideal, and it would be apparent quickly, would be that the biggest pornography sites in the whole world, about 50 of them, would comply. If there are enough countries threatening to block the sites, capitalism being what it is, maybe that will happen.

Senator Dupuis: Welcome, Senator Miville-Dechéne. If we are talking about experience outside Canada, could you provide our committee with references for outside witnesses about what is currently in force and what is working, in France and Germany, that is? Last year, we had some fairly detailed presentations on the situation in Great Britain. We know that they have now resumed the parliamentary process, so it is not at all an operational system.

There is talk of new debates, new discussions about a new bill. That was my first question. For my second question, I am trying to understand this: in the previous version of the bill, it talked about “every person who, for commercial purposes, makes available sexually explicit material on the internet for commercial purposes.” That term was amended to say “any organization.” Can you tell us who you are aiming at here?

Senator Miville-Dechéne: To answer your first question, yes, I have provided the names of witnesses who could talk about the situation in Germany and France, which are not as advanced as we think, as you said.

services Internet, un de ces sites pornographiques internationaux qui n’a pas imposé de vérification de l’âge. C’est l’Allemagne qui va le plus loin dans la mise en place de ces lois.

Toutefois, nous avons appris une nouvelle. De mon point de vue, il s’agit d’une très bonne nouvelle, parce que la Grande-Bretagne était vraiment un leader dans la vérification de l’âge, et ses efforts avaient été interrompus quand Boris Johnson a décidé de ne pas aller de l’avant avec le projet de loi. Hier, juste avant la tenue de notre réunion, le gouvernement britannique a annoncé qu’il allait vraiment renforcer le projet de loi qui est à l’étude en ce moment, et qui s’appelle Online Safety Bill, pour obliger tous les sites pornos à faire la vérification de l’âge. Les amendes, tenez-vous bien, ne sont pas de 250 000 \$, comme dans mon projet de loi; on parle ici de 10 % des revenus des plateformes en question. On parle donc d’un projet de loi qui irait beaucoup plus loin que le mien, parce qu’il ne toucherait pas que les sites pornographiques gratuits, mais aussi les plateformes Internet plus largement.

Voilà pour votre première question. Pour ce qui est de la deuxième, comment mesurer le succès?

Probablement qu’on pourrait mesurer l’efficacité avec le nombre d’avis de non-conformité, mais idéalement, ce que nous souhaitons, c’est que les sites pornographiques se conforment. L’idéal — et on s’en rendrait compte assez vite — serait que les plus gros sites pornographiques du monde entier, soit une cinquantaine, se conforment. S’il y a suffisamment de pays qui menacent de bloquer les sites, le capitalisme étant ce qu’il est, peut-être que cela se produira.

La sénatrice Dupuis : Bienvenue, sénatrice Miville-Dechéne. Si on parle des expériences à l’étranger, est-ce que vous pourriez fournir à notre comité des références de témoins extérieurs par rapport à ce qui est actuellement en vigueur et à ce qui fonctionne, c’est-à-dire en France et en Allemagne? Nous avons déjà eu l’année dernière des exposés assez détaillés sur la situation en Grande-Bretagne. On sait qu’ils ont maintenant repris le processus parlementaire, donc il ne s’agit pas du tout d’un système qui est opérationnel.

On parle de nouveaux débats, de nouvelles discussions sur un nouveau projet de loi. C’était ma première question. Pour ce qui est de ma deuxième question, j’essaie de comprendre ceci : dans la version précédente du projet de loi, on parlait de « toute personne qui, pour des fins commerciales, rend accessible du matériel sexuellement explicite ». On a modifié ce terme pour « toute organisation »; pouvez-vous nous préciser qui vous visez ici?

La sénatrice Miville-Dechéne : Pour répondre à votre première question, oui, j’ai fourni des noms de témoins qui pourraient parler de la situation en Allemagne et en France qui, comme vous l’avez dit, ne sont pas aussi avancées qu’on le croit.

For the question about organizations, I have made two changes, and yes, I removed the reference to individuals. Before, the targets for the criminal offence were the entities and persons. I removed the reference to persons, but in general, most of the criticisms I received came from the experts I consulted after the last meeting of the committee. For example, young people could swap pornography for money, and so they might have been covered by the law, in some way. That is also the case for women who engage in prostitution, who are on porn sites, so who could have been targeted. However, we need to remember that what we are targeting is the porn sites, not the individuals who are on the porn sites. To install an age verification system, there has to be an organization.

We chose the term “organization” because it is defined in section 2 of the Criminal Code, which provides that this term refers to a body corporate, society, company, firm, or partnership. So we are talking about an organizational structure that is known as such by the public. We thought that this term was sufficiently broad to reassure individuals who were afraid of being prosecuted and to adhere to the intent of our bill. We have further clarified the intent of our bill in this new version.

In the preamble to the bill, it says the following, and I quote:

... a significant proportion of the sexually explicit material accessed online is made available on the Internet for commercial purposes — in particular through pornographic websites . . .

I know that is just in the preamble, but the intent has been added to the new version of the bill.

Obviously, it will be up to the courts and decision-making bodies to decide who will be affected. Legally, we have chosen to use known terms. In the opinion of the experts we consulted, the idea of naming only pornography sites in the body of the law seemed to be impossible because a new definition would have had to be created. I should not say that it was impossible, but it seemed much more complex because a new definition would have had to be created for what a pornography site is.

Senator Dupuis: That is why I was trying to reconcile what is in the preamble with what you have just quoted.

[*English*]

Senator Campbell: Thank you for this bill, senator.

Pour ce qui est de la question des organisations, j’ai fait deux changements et j’ai effectivement retiré la mention des individus. Avant, on ciblait les entités et les personnes pour l’infraction pénale. J’ai retiré la référence aux personnes, mais en général, la plupart des critiques que j’ai reçues sont venues des experts que j’ai consultés après la dernière réunion du comité. Par exemple, des jeunes pourraient s’échanger de la pornographie pour de l’argent, et ils pourraient donc être visés par la loi, d’une certaine façon. C’est aussi le cas de femmes qui se livrent à la prostitution, qui se trouvent sur des sites pornos et qui pourraient donc être ciblées. Toutefois, rappelons-nous que ce que l’on cible, ce sont les sites pornos, et non les individus qui se trouvent sur ces sites pornos. En effet, pour installer un système de vérification de l’âge, il faut avoir une organisation.

On a choisi le terme « organisation », parce qu’il est défini à l’article 2 du Code criminel, qui précise que ce terme fait référence à une personne morale, une société, une compagnie, une société de personnes ou une entreprise. Donc, on parle d’une structure organisationnelle qui est connue comme telle par le public. On trouvait que ce terme était suffisamment large pour rassurer les individus qui avaient peur d’être poursuivis et pour respecter l’intention de notre projet de loi. On a précisé davantage l’intention de notre projet de loi dans cette nouvelle mouture.

Dans le préambule du projet de loi, on dit ce qui suit, et je cite :

[...] une proportion importante du matériel sexuellement explicite est rendue accessible sur Internet à des fins commerciales — en particulier par le biais de sites pornographiques [...]

Je sais que c’est seulement dans le préambule, mais on a ajouté l’intention à la nouvelle version du projet de loi.

Évidemment, il reviendra aux tribunaux et aux organes décisionnels de décider qui sera touché. Juridiquement, on a choisi d’utiliser des termes connus. L’idée de nommer seulement les sites pornographiques dans le corps du projet de loi semblait, selon les experts que nous avons consultés, impossible parce qu’il fallait créer une nouvelle définition. Je ne devrais pas dire que c’était impossible, mais cela semblait plus complexe parce qu’il faudrait créer une nouvelle définition de ce qu’est un site pornographique.

La sénatrice Dupuis : C’est la raison pour laquelle j’essayais de réconcilier ce qu’il y a dans le préambule avec ce que vous venez juste de citer.

[*Traduction*]

Le sénateur Campbell : Merci de ce projet de loi, madame la sénatrice.

The question I have mainly deals with the internet in general. We have seen numerous attempts, for various reasons, to have government control the internet. We see it with Facebook, and we see it with all of the sites there. Quite frankly, unless I'm terribly wrong, government has been less than successful in bringing any of those organizations under the mantle of regulation. It is almost, as you said, the "Wild West." There is this sense there is a right for people to do whatever they want when it comes to the internet.

I think we should try; I'm not saying that we stop trying and just give up. But do you have a sense that there is an opportunity here for us to deal with the internet, and this issue in particular, in a fashion that hasn't been accomplished before?

[Translation]

Senator Miville-Dechéne: Absolutely, Senator Campbell. Yes, there are some areas of the internet that are still not regulated. There are certainly battles. Think of betting and online gambling. For online gambling in Quebec, there is Loto-Québec; it is a public company that has very tight age verification that means that only adults can enter those sites. Obviously, you will tell me that they take credit card imprints and that helps things. I went there recently, and I saw that they also require identity cards.

There are people in place, for online gambling, and age verification systems that work because there is a consensus that only adults should be able to gamble and bet. That is exactly what happened in England, because, in that case, there had also been private online gambling. So in that case, there was an obligation to verify age, because at one point all the children were visiting the gambling sites. In Canada, however, because it is generally the governments that have online gambling companies, age verification is done pretty diligently.

I would say that I draw a parallel with that. We are talking here about a consensus in society, that children, minors, must not have access to online gambling or to pornography, because, in real life, children do not get into casinos or sex shops. It works very well in the other sectors. I think it is time to apply age verification to pornography as well. There are some small additional issues here. Because they are free sites, credit cards are not automatically used. There have to be more sophisticated methods for determining the age of a pornography site customer.

[English]

Senator Campbell: Thank you very much, senator. Good luck.

Ma question porte principalement sur Internet en général. Nous avons vu de nombreuses tentatives, pour diverses raisons, de contrôle d'Internet par le gouvernement. Nous le voyons avec Facebook, et nous le voyons avec tous les sites. Très franchement, à moins que je me trompe terriblement, le gouvernement a échoué à assujettir l'une ou l'autre de ces organisations à la réglementation. C'est presque, comme vous l'avez dit, le « Far West ». On a l'impression que les gens ont le droit de faire ce qu'ils veulent lorsqu'il s'agit d'Internet.

Je pense que nous devrions continuer d'essayer; je ne dis pas que nous devrions arrêter d'essayer et abandonner. Avez-vous l'impression que nous avons ici une occasion de nous occuper d'Internet, et de cette question en particulier, comme cela n'a jamais été fait auparavant?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechéne : Absolument, sénateur Campbell. Il est vrai qu'il y a certains domaines d'Internet qui ne sont toujours pas réglementés. Il y a certainement des batailles. Pensez aux paris et aux jeux en ligne. Pour le jeu en ligne au Québec, il y a Loto-Québec; il s'agit d'une société publique où il y a des vérifications de l'âge très serrées qui font que les adultes seulement peuvent entrer sur ces sites. Évidemment, vous me direz qu'on prend des empreintes de cartes de crédit et que cela aide les choses. Je m'y suis rendue dernièrement, et j'ai pu constater qu'on demande aussi les cartes d'identité.

Il y a des gens en place, pour ce qui est du jeu en ligne, et des systèmes de vérification de l'âge qui fonctionnent parce qu'il y a un consensus qui veut que seuls les adultes doivent pouvoir jouer et parier. C'est exactement ce qui s'est passé en Angleterre parce que, dans ce cas, il y avait aussi du jeu en ligne privé. Il y a donc eu, dans ce cas-ci, une obligation de vérifier l'âge parce que, à un moment donné, tous les enfants fréquentaient les sites de jeu. Cependant, au Canada, comme ce sont les gouvernements qui, en général, ont des sociétés de jeu en ligne, on fait assez diligemment la vérification de l'âge.

Je vous dirais que je fais un parallèle avec cela. On parle ici d'un consensus dans la société, selon lequel les enfants, les mineurs ne doivent pas avoir accès au jeu en ligne ni à la pornographie puisque, dans la vraie vie, les enfants n'entrent pas dans les casinos ni dans les boutiques érotiques. Cela fonctionne très bien dans les autres secteurs. Je crois qu'il est temps d'appliquer les vérifications de l'âge pour la pornographie également. C'est là qu'il y a de petits enjeux supplémentaires. Comme ce sont des sites gratuits, on n'utilise pas automatiquement de carte de crédit. Il faudrait des moyens plus sophistiqués pour évaluer l'âge du client du site pornographique.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup, madame la sénatrice. Bonne chance.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Senator Miville-Dechêne. I agree 100% with your bill. I was flabbergasted to see how easy it was, in two clicks, with Google Images, to find free pornography. I tried it in order to see how it worked. I was disturbed to see the kind of photographs that could be found; there are even photographs of teenagers. It is truly shocking. I don't know whether the police do anything about it. I am going to continue my investigation.

Have you talked to the people at Google? If so, what was their reaction? If not, why? How do you see your bill being implemented when a child of 10 can get access to pornography in two clicks, using Google, that I would describe as high level, to be polite?

Senator Miville-Dechêne: Low level.

Senator Carignan: Yes, low level, pardon me.

Senator Miville-Dechêne: Thank you for your question. Yes, it is frightening. You didn't enter a pornography site?

Senator Carignan: No.

Senator Miville-Dechêne: You just clicked on a search engine.

Senator Carignan: Exactly.

Senator Miville-Dechêne: I would say that's a first, because my bill is aimed primarily at pornography sites. Great Britain is trying to cover pornography more broadly, that also exists on social media and more or less everywhere. I chose to present a more modest bill, because people who look at pornography mostly do it on porn sites. So that is aiming at the heart of pornography viewing. What you say is true. In Canada, there are quite a few measures aimed at eliminating the sexual exploitation of minors on the internet as a whole. The Canadian Centre for Child Protection, located in Winnipeg, is a very serious institution; one of its achievements is Project Arachnid, a platform that detects child sexual abuse images on the internet and often asks internet service providers to remove material of that nature.

You also know that social media say they remove this kind of material from their platforms. So there is a bit of work being done in the case of sexual exploitation, but not pornography. That is the difference. When you see images of adults that can be just as disturbing for children, it's the Wild West. Everything is permitted. This is really a step in my bill. I think we will undoubtedly have to go further, but let's start with that.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à la sénatrice Miville-Dechêne. Je suis 100 % d'accord avec votre projet de loi. J'ai été estomaqué de constater à quel point il était facile, en deux clics, avec Google Images, de trouver du matériel pornographique gratuit. Je l'ai essayé pour voir comment cela fonctionnait. J'ai été troublé de voir le type de photos qu'on pouvait trouver; il y a même des photos d'adolescents. C'est vraiment choquant. Je ne sais pas si la police intervient là-dessus. Je vais poursuivre mon enquête.

Avez-vous parlé aux gens de Google? Si oui, quelle a été leur réaction? Sinon, pourquoi? Comment voyez-vous la mise en œuvre de votre projet de loi quand, en deux clics et en utilisant Google, un enfant de 10 ans peut avoir accès à du matériel pornographique que je qualifierais de haut niveau, pour être poli?

La sénatrice Miville-Dechêne : De bas niveau.

Le sénateur Carignan : Oui, de bas niveau, excusez-moi.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci de votre question. En effet, c'est affolant. Vous n'êtes pas entré dans un site pornographique?

Le sénateur Carignan : Non.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez simplement cliqué sur un moteur de recherche.

Le sénateur Carignan : Exactement.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous dirais que c'est une première, parce que mon projet de loi vise avant tout les sites pornographiques. La Grande-Bretagne essaie de viser plus largement la pornographie qui existe aussi dans les médias sociaux et un peu partout. J'ai choisi de présenter un projet de loi plus modeste, parce que ceux qui regardent de la pornographie le font surtout sur des sites pornos. On vise quand même le cœur du visionnement de la pornographie. Ce que vous dites est vrai. Il y a au Canada pas mal de mesures visant à éliminer les images d'exploitation sexuelle chez les mineurs sur l'ensemble du Web. Le Centre canadien de protection de l'enfance, situé à Winnipeg, est une institution très sérieuse, qui a notamment créé le projet Arachnid. Cette plateforme détecte des images d'abus pédosexuels sur le Web et demande souvent aux fournisseurs de services Internet de retirer ce genre de matériel.

Vous savez aussi que les médias sociaux disent qu'ils retirent ce genre de matériel de leurs plateformes. Il y a quand même un peu de travail qui se fait dans le cas de l'exploitation sexuelle, mais pas de la pornographie. C'est cela, la différence. Dès qu'on est en face d'images d'adultes qui peuvent être assez perturbantes pour des enfants, c'est le Far West. Tout est permis. C'est vraiment une étape de mon projet de loi. Je pense qu'il faudra sans doute aller plus loin, mais commençons par cela.

Senator Carignan: Have you been in contact with people at Google? Do you think they should testify?

Senator Miville-Dechêne: Yes, but I think that the problem lies with the search engines. Say that a site that is distributed in Canada gets blocked; a child can go to a search engine and immediately find 40 more.

What can we do so that these search engines don't produce references to porn? That is what does happen with Google. What I have understood, because I didn't learn it directly, is that this subject is starting to be discussed. That doesn't mean that it has got very far.

We can have them testify before our committee, except that they are not directly connected with this aspect of the issue. That is the next stage. However, I think it would be interesting to know what they have to say.

Senator Carignan: Thank you.

The Chair: Let's move on to the second round of questions. I am going to give everyone two minutes for the second round.

Senator Boisvenu: I am going to go quickly.

Senator, from a technical point of view, in the previous version, I recall that we discussed technologies that would allow a person's age to be verified at the entry to the site. I think this technology is a crucial point. I also recall discussions we had about the technology put in place by Yoti.

In many statutes and regulations that are made, the government often has to specify a type of technology that companies have to put in place when they are found in default.

What is the reason why you have not included a type of technology in your bill that should be used by the companies?

Senator Miville-Dechêne: Senator Boisvenu, the reason is very simple. This is all evolving at very high speed. So we believe, and we have consulted technology experts about this, that it is better to establish the norms, that is, what norms these verification systems have to meet in terms of privacy and data erasure, in particular, rather than require that they use a certain technique.

This sector is a developing one. You know, Yoti talked not just about the possibility of doing a verification with an identity card, with an image of the person that moves and that requests the identity, and with facial analysis. This technology, that

Le sénateur Carignan : Avez-vous été en contact avec des gens de Google? Pensez-vous qu'ils devraient venir témoigner?

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, mais je crois que là où le bât blesse, ce sont les moteurs de recherche. En effet, disons qu'on bloque un site qui est distribué au Canada, un enfant peut aller sur un moteur de recherche et trouver immédiatement 40 autres sites.

Comment faire pour que ces moteurs de recherche ne donnent pas de référence à la porno? C'est effectivement ce qui se fait avec Google. Ce que j'ai compris — car je ne l'ai pas appris directement —, c'est qu'une réflexion a été amorcée à ce sujet. Cela ne veut pas dire qu'elle est très avancée.

On peut les faire témoigner devant notre comité, sauf qu'ils ne sont pas directement liés à cet aspect de la question. C'est la prochaine étape. Toutefois, je crois qu'il serait intéressant de savoir ce qu'ils ont à dire.

Le sénateur Carignan : Merci.

La présidente : Passons au deuxième tour de questions. Il nous reste très peu de temps. Je vais accorder à chacun deux minutes pour le deuxième tour.

Le sénateur Boisvenu : Je vais y aller rapidement.

Sénatrice, d'un point de vue technique, dans la précédente mouture, je me souviens que nous avons discuté des technologies qui permettraient de contrôler l'âge d'une personne à l'entrée du site. Je pense que cette technologie représente un point crucial. Je me souviens également des discussions que nous avons eues sur la technologie mise en place par la compagnie Yoti.

Dans beaucoup de lois ou de règlements qui sont adoptés, le gouvernement doit souvent préciser un type de technologie que les entreprises doivent mettre en place lorsqu'elles sont prises en défaut.

Pour quelle raison n'avez-vous pas inclus dans votre projet de loi un type de technologie qui devrait être utilisé par les entreprises?

La sénatrice Miville-Dechêne : Sénateur Boisvenu, la raison est très simple. Tout cela évolue à une très grande vitesse. Donc, nous croyons — et nous avons consulté des experts en technologie à ce sujet — qu'il vaut mieux fixer des normes, à savoir quelles sont les normes que ces systèmes de vérification doivent atteindre en matière de vie privée, d'effacement des données, notamment, plutôt que de les obliger à utiliser une certaine technique.

Ce secteur se développe. Vous savez, Yoti avait parlé non seulement de la possibilité de faire une vérification avec une carte d'identité, avec une image de la personne qui bouge et qui demande l'identité et avec l'analyse faciale. C'est une

allows age to be assessed, is being developed right now. However, it is important to know that all this data must be erased as quickly as possible. These are the kinds of norms for which the regulations have to be strict, because there will be multiple companies. You talked about Yoti, but there is another company, called Bluink, that uses a digital identification platform in Canada. Regardless of the technology, what counts is that the technology respect privacy and that it is effective.

Senator Dalphond: I have two small technical questions. I will ask them right away, and let you have time to answer.

First, section 9 provides that the enforcement authority may, within 20 days after expiry of the 20 days provided in section 8, institute proceedings in the Federal Court. From that, I understand that you are offering a choice and the organization is not obliged to go to Federal Court.

Second, can you explain the meaning of subsection 9(5), about the effect of the order that the Federal Court determines is necessary to ensure that certain types of orders are made? What did you have in mind there?

Senator Miville-Dechêne: It is a very complex way of saying that the Federal Court...

Broadly, we want the Federal Court to hear the parties. This is where it says there are in fact defences for the pornography sites, and that if it is determined that age verification... If it is determined that the law has not been followed, what we expect is that the Federal Court will make a blocking order that would require internet service providers, such as Bell and Vidéotron, to use various processes, whether IP address, domain, or URL, to block not just the material seen by child X or child Y, but also all of the sexually explicit material on the site in question that did not comply with the law.

However, I am not claiming —

Senator Dupuis: I would like to come back to section 5. I am a bit surprised to hear that search engines would not be covered.

In the preamble, you say that everything made available on the internet for commercial purposes would be covered. However, in section 5, it says “any organization.” There is nothing in section 5 that limits access to pornography sites; I am trying to understand it all.

What organizations are covered? Does it cover all organizations that permit access to sexually explicit material? That is what section 5 suggests. However, you say no, because

technologie en plein développement qui permet d'évaluer l'âge. Toutefois, il faut savoir que toutes ces données doivent être effacées le plus rapidement possible. C'est sur ce genre de normes qu'il faut que la réglementation soit stricte, parce qu'il y aura plusieurs compagnies. Vous avez parlé de Yoti, mais une autre compagnie, qui s'appelle Bluink, utilise une plateforme d'identification numérique au Canada. Peu importe la technologie, ce qui compte, c'est que cette technologie respecte la vie privée et qu'elle soit efficace.

Le sénateur Dalphond : J'ai deux petites questions techniques. Je les pose tout de suite, puis je vous laisse le temps d'y répondre.

Premièrement, à l'article 9, on prévoit que l'organisme qui serait chargé de l'application de la loi peut, dans les 20 jours suivant l'expiration du délai de 20 jours prévu à l'article 8, entreprendre des procédures devant la Cour fédérale. Je comprends par cela que vous donnez un choix et que l'organisme n'a pas l'obligation d'aller en Cour fédérale.

Deuxièmement, pouvez-vous m'expliquer le sens du paragraphe 9(5), à propos de l'effet de l'ordonnance que la Cour fédérale juge nécessaire pour garantir de rendre certains types d'ordonnances? Qu'aviez-vous en tête à cet égard?

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est une façon très complexe de dire que la Cour fédérale...

Dans les grandes lignes, on veut que la Cour fédérale entende les parties. C'est là qu'on dit qu'il y a quand même des moyens de défense pour les sites pornographiques et que, si on juge que la vérification de l'âge... Si on juge que la loi n'a pas été appliquée, ce à quoi on s'attend, c'est que la Cour fédérale émette une ordonnance de blocage, qui obligerait les fournisseurs de services Internet, dont Bell et Vidéotron, à utiliser différents procédés qui sont soit l'adresse IP, soit le domaine, soit l'adresse URL, non seulement pour bloquer le matériel vu par l'enfant X ou Y, mais aussi l'ensemble du matériel sexuellement explicite sur le site en question qui n'a pas respecté la loi.

Toutefois, je ne prétends pas...

La sénatrice Dupuis : Je voudrais revenir à la question de l'article 5. Je suis un peu surprise d'entendre que les moteurs de recherche ne seraient pas couverts.

Dans le préambule, vous dites que tout ce qui est rendu accessible sur Internet à des fins commerciales serait visé. Toutefois, dans l'article 5, on dit « toute organisation ». Dans l'énoncé de l'article 5, il n'y a rien qui limite l'accès à des sites pornographiques; j'essaie de comprendre tout cela.

Quelles organisations vise-t-on? Est-ce qu'on vise toutes les organisations qui permettent l'accès à du matériel sexuellement explicite? C'est ce que l'article 5 laisse sous-entendre. Toutefois,

search engines are not covered. So nothing has been resolved, it seems to me.

Senator Miville-Dechêne: Your question is a good one. According to the experts I consulted, we explained the main intent of the law, which is to target pornography sites. However, nothing else has been excluded, depending on how things evolve. The intent, first and foremost, is to target all pornography sites.

You are correct to say that it is not written out in black and white that Google search engines are not covered. However, from what I understand, for this type of bill that is written this way, in general, it is the pornography sites that are the easiest to target.

That doesn't mean that the Crown, the police, and everyone could decide to tackle it proactively. However, Senator Dupuis, I think we are not there yet. It will take time to "clean up" the pornography videos that might be on social media, that are there, that are distributed by users and circulated.

So we are starting with the providers of pornographic content, which are the main suppliers.

Senator Dupuis: They are not the only ones?

Senator Miville-Dechêne: No, but there is pornography —

[English]

Senator Wetston: Senator Miville-Dechêne, I have a very quick question about the choice. Is it your opinion that you adopted both administrative as well as criminal provisions in your bill? And is the purpose of the criminal provisions in your bill to act as a potential deterrent to organizations doing what you're attempting to prevent from occurring? Is that the main purpose of it?

Because, as you know, there are many provisions in the Criminal Code dealing with various aspects of what I'll call sexual crimes. We know the internet is the 21st century crime scene. We're aware of that. Do you have any comments on the choice you made and the purpose of the criminal provision?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Absolutely. You are correct to say, given that there are two avenues, this one sends a strong signal, in my view, because it is a criminal offence; that sends a

vous dites que non, parce que les moteurs de recherche ne sont pas couverts. À ce moment-là, on n'a rien réglé, il me semble.

La sénatrice Miville-Dechêne : Votre question est pertinente. D'après les experts que j'ai consultés, on a fait part de l'intention principale du projet de loi, qui est de viser les sites pornographiques. Cependant, on n'a pas exclu quoi que ce soit d'autre, selon la façon dont les choses évoluent. L'intention est, d'abord et avant tout, de viser tous les sites pornographiques.

Vous avez raison de dire qu'il n'est pas écrit noir sur blanc que les moteurs de recherche de Google ne sont pas visés. Toutefois, d'après ce que je comprends, pour ce genre de projet de loi qui est écrit de cette façon, en général, ce sont les sites pornographiques qui sont les plus faciles à viser.

Cela ne veut pas dire que la Couronne, les policiers et tout le monde pourraient décider d'y aller de façon proactive. Cependant, sénatrice Dupuis, je crois qu'on n'en est pas encore là. Il faudra du temps pour « nettoyer » les médias sociaux des vidéos de pornographie qui pourraient s'y trouver, qui sont là, qui sont diffusés par des utilisateurs et qui circulent.

On commence donc avec les fournisseurs de contenu pornographique, qui sont les principaux fournisseurs.

La sénatrice Dupuis : Ce ne sont pas les seuls?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non, mais il y a la pornographie...

[Traduction]

Le sénateur Wetston : Sénatrice Miville-Dechêne, j'ai une très brève question au sujet des options. À votre avis, votre projet de loi comporte-t-il à la fois des dispositions administratives et des dispositions pénales? Les dispositions pénales de votre projet de loi visent-elles à dissuader les organisations de faire ce que vous tentez d'empêcher? Est-ce là l'objectif principal?

Je dis cela parce que, comme vous le savez sans doute, il y a beaucoup de dispositions dans le Code criminel qui traitent de différents aspects de ce que j'appellerai les crimes sexuels. Nous sommes conscients qu'Internet est la scène du crime du XXI^e siècle. Avez-vous des commentaires sur le choix que vous avez fait et sur l'objectif des dispositions pénales?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Absolument. Vous avez raison de dire que, étant donné qu'il y a deux voies, celle-ci, de mon point de vue, envoie un signal fort, parce que c'est une

signal. Up to now, there was section 171.1 of the Criminal Code, which says, and I quote:

Every person commits an offence who transmits, makes available, distributes or sells sexually explicit material to

(a) a person who is ... under the age of 18 years ...

Then it adds that it concerns an offence committed for the purpose of facilitating the commission of another sexual offence with respect to that person.

A specific offence had therefore not been provided in the Criminal Code about simply distributing sexually explicit material to minors. We had to create that offence.

Obviously, it was created based on the Criminal Code, because the Criminal Code contains most sexual offences, whether it be the sexual exploitation of children or child pornography. Everything is in the Criminal Code. So we thought this was the best way of legislating, but in my opinion, it is clear that the administrative avenue will undoubtedly be less difficult to use, particularly, Senator Wetston, because most of these pornography sites, and I have said this repeatedly, are hosted on servers outside Canada. So laying criminal charges —

[English]

The Chair: Thank you, Senator Miville-Dechéne, for a comprehensive presentation and for answering our detailed questions. We appreciate you always making yourself available.

Senators, we will now go to our second panel, starting with Mr. Michael A. Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Common Law Section, Faculty of Law, University of Ottawa; Lara Karaian, Associate Professor, Institute of Criminology & Criminal Justice, Carleton University; and Brian Hurley, Director, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers.

[Translation]

Before starting with the witnesses, I would like to introduce the committee members. They are Senator Boisvenu, Senator Campbell, Senator Carignan, Senator Clement, Senator Cotter, Senator Dalphond, Senator Dawson, Senator Dupuis, Senator Pate, Senator Wetston and Senator White.

[English]

We are ready for your presentations, starting with Mr. Geist.

infraction criminelle; cela envoie un signal. Jusqu'à maintenant, il n'y avait que l'article 171.1 du Code criminel, qui dit ceci, et je cite :

Commet une infraction quiconque transmet, rend accessible ou distribue ou vend du matériel sexuellement explicite :

a) à une personne âgée de moins de dix-huit ans [...]

On ajoute donc qu'il s'agit d'une infraction commise en vue de faciliter la perpétration à son égard d'une autre infraction sexuelle.

On n'avait donc pas prévu, dans le Code criminel, d'infraction spécifique sur le seul fait de distribuer du matériel sexuellement explicite à des mineurs. On a dû créer cette infraction.

Évidemment, on l'a créée à partir du Code criminel, parce que le Code criminel contient la plupart des infractions de nature sexuelle, que ce soit l'exploitation sexuelle des enfants ou la pédopornographie. Tout se trouve dans le Code criminel. On a donc jugé que c'était la meilleure façon de légiférer, mais selon moi, il est clair que la voie administrative sera sans doute la moins difficile à utiliser, d'autant plus, sénateur Wetston, que la plupart de ces sites pornographiques — je l'ai dit plusieurs fois — sont hébergés sur des serveurs situés à l'étranger. Donc, lancer des accusations criminelles...

[Traduction]

La présidente : Je vous remercie, sénatrice Miville-Dechéne, de votre exposé exhaustif et de vos réponses détaillées à nos questions. Nous vous sommes reconnaissants de toujours être disponible.

Chers collègues, nous allons maintenant passer à notre deuxième groupe de témoins, en commençant par M. Michael A. Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'Internet et du commerce électronique de la Section de common law à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa; Lara Karaian, professeure associée à l'Institut de criminologie et de justice pénale de l'Université Carleton, et Brian Hurley, directeur du Conseil canadien des avocats de la défense.

[Français]

Avant de commencer avec les témoins, je veux présenter les membres du comité. Il s'agit du sénateur Boisvenu, du sénateur Campbell, du sénateur Carignan, de la sénatrice Clement, du sénateur Cotter, du sénateur Dalphond, du sénateur Dawson, de la sénatrice Dupuis, de la sénatrice Pate, du sénateur Wetston et du sénateur White.

[Traduction]

Nous sommes prêts pour vos exposés, en commençant par M. Geist.

Michael A. Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual: Thank you so much to the committee for the invitation. I have appeared before some of you in the past. It's nice to see everyone. I hope you're staying healthy.

My name is Michael Geist. I'm a law professor at the University of Ottawa where I hold the Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law and I'm a member of the Centre for Law, Technology and Society. I'm appearing in a personal capacity representing only my own views.

I thank the committee for the invitation to appear on Bill S-210. I should start by noting I'm not averse to addressing the concerns identified in the bill. I have three children who are in their teens and early twenties and who were fortunate to grow up in a house where computers with internet access were ubiquitous. The concerns of this parent, like so many others, included those of exposure to content inappropriate for their age. I believed then and believe now that addressing the issue is my responsibility, which includes education, frank conversations and an assessment of whether to use internal blocking tools or filters.

Further, many years ago when the government worked with internet providers to establish Project Cleanfeed Canada, an initiative to block access to the very worst images of child pornography, I was a public supporter of the initiative, which struck me as appropriate given the content itself was unlawful and the blocking was limited to specific images, not entire websites. But while blocking specific illegal imagery may be supportable, this bill is not. Indeed, by bringing together website blocking, facial recognition technologies and stunning overbreadth that would capture numerous mainstream services, the bill isn't just a slippery slope; it's an avalanche.

There are many concerns, but in my limited time, let me focus on three.

The first is the reliance on website blocking. I realize that there may have been some amendments in this version of the bill to engage the courts, but the reliance on blocking sites as an enforcement mechanism remains troubling. The danger of over-blocking legitimate websites raises serious freedom of expression concerns, particularly since experience suggests that over-blocking is a likely outcome of blocking systems. We've seen this in Canada dating back to 2005, when TELUS intended

Michael A. Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'Internet et du commerce électronique, Section de common law, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci beaucoup au comité de m'avoir invité. J'ai déjà comparu devant certains d'entre vous par le passé. Je suis content de vous retrouver et j'espère que votre santé est bonne.

Je m'appelle Michael Geist. Je suis professeur de droit à l'Université d'Ottawa, où je suis titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'Internet et du commerce électronique et membre du Centre de recherche en droit, technologie et société. Je compare à titre personnel et les opinions que je vais exprimer n'engagent que moi.

Je remercie le comité de m'avoir invité à comparaître au sujet du projet de loi S-210. Je dois d'abord dire que je ne suis pas réfractaire à l'idée de répondre aux préoccupations soulevées dans le projet de loi. J'ai trois enfants qui sont adolescents et au début de la vingtaine et qui ont eu la chance de grandir dans un foyer où les ordinateurs avec accès à Internet étaient omniprésents. Mes préoccupations comme parent, à l'instar de nombreuses autres personnes, comprenaient l'exposition à un contenu inapproprié compte tenu de leur âge. Je croyais à l'époque et je crois toujours qu'il est de ma responsabilité de m'occuper de cette question, y compris grâce à l'éducation, à des conversations franches et à une évaluation, afin de déterminer la pertinence d'utiliser des outils ou des filtres de blocage internes.

Par ailleurs, il y a de nombreuses années, lorsque le gouvernement a collaboré avec les fournisseurs de services Internet pour mettre sur pied le projet Cleanfeed Canada, une initiative visant à bloquer l'accès aux pires images de pornographie juvénile, j'ai appuyé publiquement cette initiative, ce qui me semblait la chose à faire, étant donné que le contenu proprement dit était illégal et que le blocage se limitait à des images précises et non à des sites Web complets. Bien que le blocage de certaines images illégales puisse être justifié, ce projet de loi ne l'est pas. En effet, en regroupant le blocage de sites Web, les technologies de reconnaissance faciale et une portée excessive effarante, qui engloberait de nombreux services généraux, le projet de loi ne représente pas seulement une pente glissante, mais bien un dérapage complet.

Les préoccupations sont nombreuses, mais compte tenu du peu de temps dont je dispose, je vais me concentrer sur trois d'entre elles.

Tout d'abord, il y a le recours au blocage des sites Web. Je me rends compte qu'il y a peut-être eu des amendements dans cette version du projet de loi pour faire intervenir les tribunaux, mais le recours au blocage des sites comme mécanisme d'application demeure troublant. Le danger d'un blocage de sites Web légitimes soulève de graves préoccupations en matière de liberté d'expression, d'autant plus que l'expérience suggère que le blocage des systèmes est susceptible d'aboutir à un blocage

to block access to a single site supporting a union action and blocked hundreds of other websites in the process.

The costs associated with website blocking can run into the millions of dollars, with significant investments in blocking technologies and services, employee time to implement blocking orders and associated service issues. The result would be higher consumer costs and less affordable access in one of the highest-cost countries for internet services in the world.

In fact, as part of the government's recent consultation on online harms, the prospect of website blocking as a measure was widely criticized. Canadian Heritage's *What We Heard* report released just last week notes:

Multiple respondents criticized the proposal for allowing the blocking of entire platforms, advocating instead for a more targeted and human rights compliant proposal of targeting specific webpages. A few advocates for sex workers explained that the overbreadth of the power was particularly worrisome to them

And that involves illegal content. This bill moves into legal content.

Second, I have similarly serious concerns about the reliance on age-verification technologies, particularly the potential use of facial recognition. We're only starting to come to grips with the risks associated with such technologies, which raise privacy concerns, fears of bias and error, security risks and the potential for misuse.

To actively legislate their use runs directly counter to the current movement that seeks to restrict the use of such technologies until an appropriate and effective regulatory framework is developed. There may be some companies that do it better than others, but in the absence of a regulatory framework, the last thing we should be doing is effectively mandating its use.

Third, the overbreadth of this bill is simply stunning. While I realize the proponents may have certain sites in mind, we should recognize that the current definition covers some of the most popular and commonly used sites and services on the internet today.

excessif. Nous l'avons constaté au Canada en 2005, lorsque TELUS a tenté de bloquer l'accès à un seul site appuyant une action syndicale et s'est retrouvé à bloquer des centaines d'autres sites Web.

Les coûts associés au blocage de sites Web peuvent atteindre des millions de dollars, compte tenu des investissements importants nécessaires dans les technologies et les services de blocage, du temps que les employés consacrent à mettre en œuvre les commandes de blocage et des problèmes de service connexes. Il en résulterait des coûts plus élevés pour les consommateurs et un accès moins abordable aux services Internet dans l'un des pays où les coûts sont déjà les plus élevés au monde.

En fait, dans le cadre de la récente consultation du gouvernement sur le contenu préjudiciable en ligne, la perspective du blocage de sites Web a été largement décriée. Le rapport *Ce que nous avons entendu* de Patrimoine canadien, publié la semaine dernière, indique ceci :

De nombreux répondants ont critiqué la proposition d'autoriser le blocage de plateformes entières, recommandant plutôt une proposition plus ciblée et conforme aux droits de la personne visant à cibler des pages web précises. Quelques défenseurs des travailleuses du sexe ont expliqué que la portée excessive du pouvoir était particulièrement inquiétante pour eux [...]

Et on parle là de contenu illégal, alors que ce projet de loi vise du contenu légal.

Deuxièmement, je m'inquiète tout autant du recours aux technologies de vérification de l'âge, en particulier du recours possible à la reconnaissance faciale. Nous commençons à peine à prendre conscience des risques associés à de telles technologies, qui soulèvent des préoccupations en matière de protection de la vie privée, des craintes de partialité et d'erreur, des risques pour la sécurité et la possibilité d'une utilisation à mauvais escient.

Le fait de prendre des dispositions législatives concernant leur utilisation va directement à l'encontre du mouvement actuel qui cherche à restreindre l'utilisation de ces technologies jusqu'à ce qu'un cadre réglementaire approprié et efficace soit élaboré. Il y a peut-être des entreprises qui s'acquittent de cela mieux que d'autres, mais en l'absence d'un cadre réglementaire, la dernière chose que nous devrions faire, c'est rendre obligatoire leur utilisation.

Troisièmement, la portée excessive de ce projet de loi est tout simplement stupéfiante. Même si je suis conscient que les personnes qui le proposent ont peut-être en tête certains sites, nous devrions reconnaître que la définition actuelle couvre certains des sites et services les plus populaires et les plus couramment utilisés sur Internet aujourd'hui.

I suspect many senators have Twitter accounts. I hope there is awareness that explicit content is easily accessible on that service. Is the intent to require all Twitter users to engage in age verification? If Twitter declines to implement such a system, as they surely would, is the plan to require all ISPs in Canada to block access to Twitter? The same is true for Snapchat, where this content can be found, or Reddit, where a not-safe-for-work section is full of explicit content.

Will every Canadian be required to effectively prove their age in order to tweet or read a post on Reddit? Are all these sites to be blocked in Canada if there's no age verification system? Further, as referenced in the previous panel, will every Canadian be required to undergo age verification to use Google? Will that mean that kids in school will be blocked from conducting internet searches because they're not over 18?

These are just some of the problems with this bill. Potentially vesting much of the bill's responsibility to Canadian Heritage, when this is surely a public safety matter, or, even more, handing enforcement to a CRTC already facing serious credibility concerns, only makes matters worse.

I recognize the good intentions of this bill, but respectfully, I believe the risks and the harms far outweigh the benefits. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you. We'll now go to the next witness, Professor Lara Karaian. Professor, I want to first thank you. You made yourself available at very short notice. We just asked you yesterday, and you agreed to attend today. That's pretty special. Thank you for accommodating us.

Lara Karaian, Associate Professor, Institute of Criminology & Criminal Justice, Carleton University, as an individual: Thank you. It's my sincere pleasure, and I'm grateful to have this opportunity. My thoughts might be a little less organized as a result, so I hope you're patient with me.

As you mentioned, I'm an associate professor at the Institute of Criminology and Criminal Justice at Carleton University. I have studied the legal regulation of sexuality and pornography for about the past two decades. I am a self-identified criminologist, sexuality scholar and porn studies scholar.

Je présume que de nombreux sénateurs ont des comptes Twitter. J'espère que vous êtes conscients que du contenu explicite est facilement accessible sur cette plateforme. L'intention est-elle d'obliger tous les utilisateurs de Twitter à se soumettre à une vérification de l'âge? Si Twitter refuse de mettre en œuvre un tel système, comme ce serait sûrement le cas, prévoit-on obliger tous les fournisseurs de services Internet au Canada à bloquer l'accès à Twitter? Il en va de même pour Snapchat, où ce genre de contenu pourrait se retrouver, ou Reddit, dont une section étiquetée inappropriée pour un milieu professionnel est remplie de contenu explicite.

Est-ce que tous les Canadiens seront tenus de prouver leur âge pour pouvoir publier un gazouillis ou lire un message sur Reddit? Est-ce que tous ces sites seront bloqués au Canada s'ils ne comportent pas de système de vérification de l'âge? De plus, comme l'a mentionné le groupe de témoins précédent, tous les Canadiens seront-ils tenus de se soumettre à une vérification de l'âge pour utiliser Google? Cela signifie-t-il que les enfants à l'école ne pourront pas faire de recherches sur Internet parce qu'ils ont moins de 18 ans?

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes que pose ce projet de loi. Le fait de confier une grande partie de la responsabilité relative au projet de loi à Patrimoine canadien, alors qu'il s'agit certainement d'une question de sécurité publique, ou pire encore, de confier l'application de la loi au CRTC, qui est déjà confronté à de graves problèmes de crédibilité, ne contribue qu'à empirer les choses.

Je reconnais les bonnes intentions de ce projet de loi, mais en tout respect, je crois que les risques et les préjudices l'emportent de loin sur les avantages. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Nous allons maintenant passer au témoin suivant, la professeure Lara Karaian. Je tiens d'abord à vous remercier. Vous vous êtes rendue disponible à très court préavis. Nous vous avons invitée hier, et vous avez accepté de venir aujourd'hui. C'est assez spécial. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation.

Lara Karaian, professeure associée, Institut de criminologie et de justice pénale, Université Carleton, à titre personnel : Merci. Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous exposer mon point de vue. Étant donné le court préavis, il se peut que mes idées soient un peu moins organisées. Alors j'espère que vous serez patient avec moi.

Comme vous l'avez mentionné, je suis professeure agrégée à l'Institut de criminologie et de justice pénale de l'Université Carleton. J'étudie la réglementation juridique de la sexualité et de la pornographie depuis une vingtaine d'années. Je suis moi-même criminologue, chercheuse en sexualité et chercheuse en études pornographiques.

I would like to begin by acknowledging the substantive changes made to the original bill. I've now had the opportunity to read both the original and the revamped versions. I would like to say that while the restricted scope, the clarified intention and the additional measures outlined in the new bill demonstrate a welcome engagement with a range of experts and stakeholders, I too have significant issues with the bill, and I'm going to focus on different areas than I'm sure the other experts will focus on. In particular, I want to think about the issues of public health and safety and also the issue of pornography's benefits.

The bill has been framed as an effort to protect public health and public safety, not to enforce prudery and censorship of all sexual material. That is highly commendable, but I would also like to say that the scope and potential negative implications of the bill outweigh the benefits.

I'm happy to provide some sources for all of my claims, but for now I will speak to the findings of Emily Rothman, a professor of pediatrics, and Kimberly Nelson, a professor of community health sciences, both of whom are at the Boston University School of Public Health. They draw on the *Oxford Handbook of Public Health Practice* to argue that pornography, first of all, is not a public health crisis.

A public health crisis has three main qualities: It's an acute event that requires an immediate response; it's an event that is expected to immediately lead to death, disease and morbidity, property destruction or population displacement; and it overwhelms the capacity of local systems to do the job of maintaining the community's health.

By all accounts, adolescents' and adults' access to pornography does not meet the criteria of a public health crisis for three main reasons.

First, even with the steady rise and accelerated access to pornography on the internet, pornography is not an acute event that requires an immediate response, and access to pornography by youth does not require an immediate response.

Second, pornography does not directly or imminently lead to death, infectious disease, morbidity, property destruction or population displacement, despite legitimate references to emotional and psychological stress caused to some youth, and also the very unfortunate but rare instances of suicide that I know have been cited in defence of this bill. Ultimately, the threshold is not met in terms of the scale that is required.

While research demonstrates that there may be negative health consequences of pornography use for some, including youth, studies suggest that there are no substantial consequences for the majority and, indeed, there are positive implications for large

J'aimerais d'abord souligner les changements de fond apportés au projet de loi initial. J'ai eu l'occasion de lire les versions originale et remaniée. Je tiens à dire que, même si la portée plus restreinte, l'intention clarifiée et les mesures supplémentaires du nouveau projet de loi témoignent de consultations louables auprès d'un éventail d'experts et d'intervenants, j'ai moi aussi des réserves importantes à l'égard du projet de loi. Je vais me concentrer sur des aspects différents de ceux sur lesquels les autres experts mettront l'accès, j'en suis certaine. Je veux parler en particulier des questions de santé et de sécurité publiques, ainsi que des avantages de la pornographie.

Le projet de loi vise à protéger la santé et la sécurité publiques, et non à imposer la prudence et la censure à l'égard de tout matériel à caractère sexuel. L'intention est noble, mais j'aimerais aussi dire que la portée et les répercussions négatives potentielles du projet de loi l'emportent sur les avantages.

Je me ferai un plaisir de vous fournir certaines sources à l'appui de mes affirmations, mais pour l'instant, je vais vous parler des conclusions d'Emily Rothman, professeure de pédiatrie, et de Kimberly Nelson, professeure de sciences de la santé communautaire, toutes deux à l'École de santé publique de l'Université de Boston. Elles s'inspirent du *Oxford Handbook of Public Health Practice* pour soutenir avant tout que la pornographie ne constitue pas une crise de santé publique.

Une crise de santé publique répond à trois grands critères, à savoir qu'il s'agit d'une situation grave qui nécessite une intervention immédiate; d'une situation susceptible d'entraîner directement la mort ou la maladie, la destruction de biens ou le déplacement de populations; et d'une situation dépassant la capacité des systèmes locaux de maintenir la santé de la collectivité.

De toute évidence, l'accès des adolescents et des adultes à la pornographie ne répond pas aux critères définissant une crise de santé publique pour trois raisons principales.

Premièrement, même avec l'augmentation constante de la pornographie sur Internet et de l'accès à celle-ci, la pornographie et l'accès à celle-ci par les jeunes ne sont pas des situations graves nécessitant une intervention immédiate.

Deuxièmement, la pornographie ne mène pas directement ou de façon imminente à la mort, à des maladies infectieuses, à un état maladif, à la destruction de biens ou au déplacement de populations, malgré les références légitimes au stress émotionnel et psychologique causé à certains jeunes, et aussi les très malheureux, mais rares cas de suicide qui, je le sais, ont été cités pour défendre ce projet de loi. Au bout du compte, le seuil n'est pas atteint en ce qui concerne la portée requise.

Bien que les recherches démontrent que la consommation de pornographie peut avoir des conséquences négatives sur la santé de certains, y compris des jeunes, les études laissent supposer qu'il n'y a pas de conséquences importantes pour la majorité et,

numbers of users, including youth. I will get to that momentarily. The potential implications do not rise to a crisis threshold.

Finally, pornography does not overwhelm the capacity of local health systems to maintain the community's health. There are multiple resources within our communities in Canada for individuals who believe they have been negatively affected by pornography, including therapy, so this threshold is also not met.

As Nelson and Rothman demonstrate, referring to pornography as a public health crisis has resulted globally in unwarranted and unconstitutional policies, funding shifts, modes of regulation and the pathologizing of forms of sexual behaviour, including pornography use, that has the potential to restrict sexual freedoms, stigmatize normative and non-normative sexualities and is, in fact, antithetical to public health.

Additionally, decades of correlational and experimental studies of pornography and its relationship to sexual violence, as well as its relationship to violent crime data, demonstrate that the negative effects of violent pornography are inconsistent, and victimization rates in the United States for rape actually demonstrate an inverse relationship between pornography consumption and rates of rape. Data from other nations also suggests similar relationships.

With my brief remaining time, I want to emphasize something else that I have more expertise in, and that has to do with the fact that many of these sorts of efforts — again, as well intentioned as they are — pay little attention to young people as sexual beings with desires and to the significance of sexually explicit material in everyday life.

Those who access pornography under 18 are most typically 16- and 17-year-olds who are above the age of sexual consent. Today, our age-of-consent laws in Canada have provided this context whereby youth are legally permitted to engage in sex; they are indeed allowed to create sexual representations of themselves, as long as they're for private use, as has been acknowledged by the Supreme Court of Canada, but they're not permitted to view representations involving adults. This is based in part on the very faulty premise that sexual speech and sexual arousal for youth, including for adults, are somehow uniquely valueless or harmful.

So I would like to encourage the committee to acknowledge and recognize that sexual pleasure has intrinsic value in and of itself, and that pornography is a speech that is to be protected outside of its educational, artistic or medical contexts. Indeed,

en fait, qu'il y a des répercussions positives pour un grand nombre de consommateurs, y compris les jeunes. J'y reviendrai dans un instant. Les conséquences potentielles ne constituent pas un seuil de crise.

Enfin, la pornographie ne dépasse pas la capacité des systèmes de santé locaux de maintenir la santé de la collectivité. Il y a de multiples ressources dans nos collectivités au Canada pour les personnes qui croient avoir été affectées négativement par la pornographie, y compris la thérapie, ce qui fait que ce seuil n'est pas atteint non plus.

Comme le démontrent Nelson et Rothman, le fait de qualifier la pornographie de crise de santé publique a entraîné globalement des politiques injustifiées et inconstitutionnelles, des changements au chapitre du financement et des modes de réglementation, et la pathologisation de formes de comportement sexuel, y compris la consommation de pornographie, qui pourrait restreindre les libertés sexuelles, porter un jugement de valeur sur les sexualités normatives et non normatives et, en fait, aller à l'encontre de la santé publique.

De plus, des décennies d'études corrélationnelles et expérimentales de la pornographie et de sa relation avec la violence sexuelle, ainsi qu'avec les données sur les crimes violents, démontrent que les effets négatifs de la pornographie violente ne sont pas uniformes, et les taux de victimisation aux États-Unis au chapitre du viol démontrent en fait une relation inverse entre la consommation de pornographie et les taux de viol. Les données d'autres pays suggèrent également des relations similaires.

Il me reste peu de temps, mais je voudrais insister sur un point qui est davantage dans mes cordes : dans bon nombre de ces initiatives qui, je le répète, partent de bonnes intentions, on ne prête guère attention au fait que les jeunes sont des êtres sexuels qui ont des désirs, et à l'importance du matériel sexuellement explicite dans la vie de tous les jours.

Ceux qui ont moins de 18 ans et consultent des sites pornographiques ont le plus souvent 16 ou 17 ans, c'est-à-dire qu'ils ont dépassé l'âge du consentement sexuel. Aujourd'hui, nos lois sur l'âge du consentement, au Canada, ont créé un contexte dans lequel les jeunes sont légalement autorisés à avoir des relations sexuelles; ils ont même le droit de créer des représentations sexuelles d'eux-mêmes, pourvu qu'elles soient destinées à un usage privé, comme l'a reconnu la Cour suprême du Canada, mais ils ne sont pas autorisés à voir des représentations où il y a des adultes. Cela repose en partie sur la prémisse tout à fait erronée selon laquelle le discours sexuel et l'excitation sexuelle, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes, sont en quelque sorte totalement sans valeur ou nocifs.

J'invite donc le comité à reconnaître que le plaisir sexuel a une valeur intrinsèque et que la pornographie est un discours qui doit être protégé en dehors des contextes pédagogique, artistique ou médical. En effet, la Cour suprême du Canada a jugé que

sexual expression has been deemed by Canada's Supreme Court as significant to adolescents' sexual self-fulfillment, actualization, exploration and identity.

The Chair: Thank you. We will now go to Mr. Hurley.

Brian Hurley, Director, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers: I thank the Senate for inviting me to speak on behalf of the Canadian Council of Criminal Defence Lawyers. I'm a practitioner. I've been practising criminal law for the last 30 years, and I've done a number of administrative law processes in the last 5 or 6 years of my career.

Like the first speaker, I come at this as a father; I have two boys and two girls, aged 18 to 24. I sort of started at the preamble. I'll let the experts speak to the public health or safety concerns, but obviously as a father, I would want to keep my children, when they were younger, away from pornography.

Point number two in the preamble is the age verification. I think many people have spoken to this: Does that work? We have a completely legal activity of looking at pornography here, and we're requiring age verification. I would have liked to have seen something in the legislation, if it is going to move forward, that dealt with penalties for companies that do not appropriately deal with personal information when it comes to age verification.

Like a lot of experts, I'm not sure that this works. If we look at age verification on other adult sites — one of the big ones is massive online gambling sites, which obviously have a lot of money — the age verification they require is quite extensive. I would think most Canadian citizens who do engage in perfectly legal online gambling are providing that extensive information to legitimate — if I can say that — big gambling sites that are extremely highly regulated. That's not what we're dealing with when it comes to pornography.

“Sexually explicit material” is defined in the bill by borrowing from section 171.1, and specifically subsection (5), of the Criminal Code, and I would encourage people to look at that section. That's a very specific section dealing with, essentially, luring children with pornography. It specifically excludes child pornography, because that's dealt with elsewhere in the code. It also specifically includes pornographic writing.

I'm not sure if we want to include that in this bill. That kind of dovetails on from what Lara was saying with regard to 16- and 17-year-olds. If they're writing about their perfectly legal sexual

l'expression sexuelle est importante pour l'épanouissement, l'actualisation, l'exploration et l'identité sexuels des adolescents.

La présidente : Merci. Nous passons maintenant à M. Hurley.

Brian Hurley, directeur, Conseil canadien des avocats de la défense : Je remercie le Sénat de m'avoir invité à prendre la parole au nom du Conseil canadien des avocats de la défense. Je suis praticien du droit. Depuis 30 ans, j'exerce le droit pénal, et j'ai participé à un certain nombre de procédures en droit administratif au cours des cinq ou six dernières années de ma carrière.

Comme le premier témoin, j'aborde cette question en tant que père. J'ai deux garçons et deux filles, qui sont âgés de 18 à 24 ans. J'ai commencé par le préambule. Je vais laisser aux experts le soin de parler des préoccupations en matière de santé publique ou de sécurité, mais comme père, je tenais à ce que mes enfants, lorsqu'ils étaient plus jeunes, ne soient pas exposés à la pornographie.

Le deuxième point du préambule concerne la vérification de l'âge. Bien des gens en ont parlé : cette vérification fonctionne-t-elle? La consommation de pornographie est tout à fait légale, et nous exigeons une vérification de l'âge. J'aurais voulu que le projet de loi, s'il est adopté, prévoit des pénalités pour les entreprises qui ne traitent pas correctement les renseignements personnels lorsqu'elles vérifient l'âge des internautes.

Comme beaucoup d'experts, je ne suis pas sûr que cela fonctionne. La vérification de l'âge exigée sur d'autres sites pour adultes est très poussée. L'un des plus importants dispositifs se trouve sur les énormes sites de jeu en ligne, qui ont évidemment beaucoup d'argent. Je serais porté à penser que la plupart des citoyens canadiens qui s'adonnent à des jeux d'argent en ligne parfaitement légaux fournissent des renseignements complets à des sites en règle, si je peux m'exprimer ainsi, qui sont extrêmement réglementés. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans le cas de la pornographie.

Le projet de loi définit l'expression « matériel sexuellement explicite » en s'inspirant de l'article 171.1, et plus précisément du paragraphe (5) du Code criminel. C'est un article qu'on ferait bien de consulter. Il est très précis et traite essentiellement du leurre d'enfants avec de la pornographie. Il exclut expressément la pornographie juvénile, car cette question est traitée ailleurs dans le code pénal. Les écrits pornographiques sont également visés.

Je ne suis pas sûr que nous voulions de cet élément dans le projet de loi. Je rejoins ainsi ce que disait Mme Karaian au sujet des jeunes de 16 et 17 ans. S'ils écrivent quelque chose au sujet

experiences and posting it, then they're presumably caught by this.

I do share concerns about the lack of definition, overreach, vagueness and leaving things for regulations.

I do like this version of the bill versus the previous one. I do think excluding individuals was the right choice. I do see this bill becoming more of an administrative bill than a criminal law bill, and that may be the right direction as well.

However, if it becomes an administrative bill, hearkening back to the first session, it becomes a money bill. If you're going to do an administrative process, you're going to need a tribunal, a panel and agents, or it's not going to work. Our police are swamped with different types of work. There has to be an enforcement agency and a reporting agency if this is going to work; I'm not sure what the French and the Germans are doing, but I would imagine they have something along those lines. You have to report violations to people. People have to look into it.

There is one other technical thing from a clinician's point of view: I would like to see that it essentially becomes an administrative bill if it's going to move forward and that we go to a process where we don't jump to offences; that we essentially have the warnings or that we go from compliance notices to offences. That is what most administrative bills would do: You send a compliance notice, and if it's not complied with, then we move to offence. That is as opposed to this legislation, which seems to allow us to jump straight to offences.

"Legitimate purpose," once again, is in the bill. I hearken to what Professor Geist had to say in that it is very vague and open to interpretation. If the *Edmonton Sun* runs a news article about women protesting topless bathing in the summer, as they did last year, an online version may have photos. An online version may have what my local newspaper has if I want to look at cannabis stories in that it asks if the viewer is over 18. Then you can read a cannabis story. Is that going to be a legitimate purpose? It's very vague, and I would have concerns.

I do appreciate that aggravating factors in the previous bill — "obscene material" — were taken out. We can trust our judges to know what an aggravating factor is, and I appreciate that. That definitely is a step in the right direction.

de leurs expériences sexuelles parfaitement légales et affichent ces textes, on peut présumer qu'ils sont visés par la disposition proposée.

Je fais miennes les préoccupations au sujet de l'absence de définition, d'une portée excessive de la mesure, de l'imprécision et du recours au règlement d'application.

Je préfère cette version-ci du projet de loi à la précédente. À mes yeux, soustraire les consommateurs à l'application des dispositions était le bon choix. Le projet de loi devient ainsi davantage un projet de loi administratif plutôt qu'une mesure pénale, et c'est peut-être la bonne voie.

Cependant, si le texte devient un projet de loi administratif — on se souviendra de la première session —, il devient du même coup un projet de loi de finances. Si un processus administratif est proposé, il faudra un tribunal, un groupe spécial, des agents, faute de quoi l'initiative est vouée à l'échec. Les policiers sont débordés. Il faut qu'il y ait un organisme d'application de la loi et un organisme auquel les manquements sont signalés, si on veut que cela fonctionne. J'ignore ce que font les Français et les Allemands, mais j'imagine qu'ils ont un dispositif de cette nature. Il faut qu'on puisse signaler les infractions. La question mérite réflexion.

Il y a un autre aspect technique à signaler, du point de vue d'un praticien. Je voudrais que le texte devienne un projet de loi d'ordre administratif, s'il est adopté, et que nous options pour une démarche qui ne mène pas immédiatement à des déclarations d'infraction, qu'il y ait des avertissements ou que les déclarations d'infractions soient précédées d'un avis de conformité. C'est la voie que suivent la plupart des projets de loi à caractère administratif. On envoie un avis, et si le destinataire ne se conforme pas, une accusation est portée. Cela tranche avec le projet de loi à l'étude, qui semble nous permettre de passer directement au stade de l'infraction.

Encore une fois, l'expression « but légitime » figure dans le projet de loi. Ce qui me rappelle les propos de M. Geist. Cette expression est très vague et peut être interprétée diversement. Si le *Edmonton Sun* publie un article sur des femmes qui manifestent les seins nus, comme c'est arrivé l'an dernier, la version en ligne pourrait contenir des photos. Elle peut contenir ce que mon journal local publie s'il s'agit d'articles sur le cannabis : on demande au lecteur s'il a plus de 18 ans, après quoi celui-ci peut lire l'article sur le cannabis. Pourra-t-on parler de but légitime? C'est très vague, et cela m'inquiète.

Je suis heureux que les facteurs aggravants prévus dans le projet de loi précédent — le « matériel obscène » — aient été supprimés. Nous pouvons faire confiance à nos juges pour savoir ce qu'est un facteur aggravant. Je me félicite de cette suppression. C'est certainement un progrès.

As I said, regulations are a big issue, and many lawyers look at many pieces of legislation where the real important material is in the regulations. That's problematic, because obviously regulations can be changed quickly, without public debate. Age verification, as many speakers have talked about, looks quite problematic. If this bill is to move forward, I would want to see safeguards on that data and serious penalties for those who don't take care of that data.

Most importantly, though, unlike gambling sites, where you deal with a half-dozen major gambling sites, there are thousands upon thousands of pornographic sites out there, most of them not in Canada. If I'm a lawyer, I know the person I'm going to represent on this is your TELUS-type companies and your internet service providers.

The Chair: Thank you, Mr. Hurley.

We now go on to questions, starting with the sponsor of the bill, Senator Miville-Dechêne.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I have heard a lot of things during this testimony with which I do not agree, you will understand.

Ms. Karaian, I understand when you talk about studies, but you spoke about studies of adolescents and adults. You are not talking about children, when multiple studies demonstrate the probable links between harm and children who view pornography.

With respect to sexually explicit material, Mr. Hurley, I will say that the case law interprets sexually explicit material as being —

[*English*]

The Chair: Senator, I will please ask you to ask a question rather than respond to them.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: You're right, Madam Chair; I'm sorry.

My question is for Michael Geist. I would like to hear your comments on the famous parental control you talked about. I'm sure you have no trouble making it work, because you are Michael Geist and you are familiar with this technology. However, studies have shown that parents have a lot of trouble with these tools; they do not install them and they do not understand them. That plainly allows children to get around them.

Comme je l'ai dit, le recours aux règlements d'application est un gros problème, et de nombreux avocats examinent bien des mesures législatives dans lesquelles les éléments vraiment importants sont renvoyés au règlement d'application, ce qui fait problème, car il va sans dire qu'on peut modifier rapidement les règlements sans aucun débat public. La vérification de l'âge, dont de nombreux intervenants ont parlé, semble présenter bien des problèmes. Si le projet de loi est adopté tel quel, je voudrais qu'il prévoie des mesures de protection des données et des peines sévères pour ceux qui les traitent avec négligence.

Plus important encore, cependant, à la différence des sites de jeu, où on a affaire à une demi-douzaine de grands sites, il y a des milliers et des milliers de sites pornographiques, dont la plupart ne se trouvent pas au Canada. Avocat, je sais que les clients que je vais représenter à ce sujet sont une entreprise de type TELUS et des fournisseurs de services Internet.

La présidente : Merci, monsieur Hurley.

Nous passons maintenant aux questions, en commençant par la marraine du projet de loi, la sénatrice Miville-Dechêne.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai entendu beaucoup de choses pendant ce témoignage sur lesquelles je ne suis pas d'accord, vous le comprendrez.

Madame Karaian, je comprends quand vous parlez des études, mais vous avez parlé d'études sur les adolescents et les adultes. Vous ne parlez pas des enfants, alors que plusieurs études font état de liens probables entre des préjudices et les enfants qui regardent de la pornographie.

Quant au matériel sexuellement explicite, monsieur Hurley, je vous ferai remarquer que la jurisprudence interprète le matériel sexuellement explicite comme étant...

[*Traduction*]

La présidente : Madame la sénatrice, je vous demanderais de poser des questions plutôt que d'y répondre.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez raison, madame la présidente, je suis désolée.

Ma question s'adresse à M. Michael Geist. J'aimerais vous entendre au sujet du fameux contrôle parental dont vous avez parlé. Je suis certaine que vous n'avez aucune difficulté à le faire fonctionner, car vous êtes Michael Geist et vous connaissez cette technologie. Par ailleurs, les études ont montré que les parents ont beaucoup de difficulté avec ces outils; ils ne les installent pas et ne les comprennent pas. Cela permet manifestement aux enfants de les contourner.

That is the first thing. As well, given that you say you approve of the objective of the bill, and that in Canada, pornography in the non-virtual world is limited to people 18 and over, my question is this: How do we enforce the law that provides that pornography is an industry reserved for adults? How do we enforce that consensus on the internet?

[English]

Mr. Geist: Thank you very much for the question.

With respect to filters, I think internet providers have been conscious of this issue and tried to ensure that those tools are readily available. It gets easier and easier over time to use, as I think even of my own provider that has made so much of the connectivity that I have and control over who can access and the ability to block certain sites much easier.

It's true that kids can get around it, but perhaps that's part of the point here too. On the earlier panel, people were somewhat dismissive of the prospect of using VPNs. VPNs are actively being integrated into web browsers nowadays. It was earlier suggested that 16- and 17-year-olds are most likely [Technical difficulties] some of this content, and they can probably teach their parents a thing or two about gaining access to the kinds of things they want. With respect, it does feel somewhat disingenuous to argue, on the one hand, that they may be able to get around this but not acknowledge that they can get around the proposed solution in the bill as well. They surely can.

With respect to looking for solutions, I do think that the solution by and large is to focus on both illegal content — the clear child pornography, which clearly causes real harm and we need to ensure our tools are sufficient in that regard — and we need to ensure that parents and education is well tooled. But the idea that we would equate every Canadian having to sign up for this system and potentially have to go to verify their age, surrendering even facial recognition technology in the process of doing that, quite literally for the purpose of tweeting or accessing websites or even running a Google search is far beyond an equivalence of either gambling online or trying to access pornography. There's simply no comparison whatsoever.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: What we are talking about here are pornography sites, Mr. Geist, not Twitter. I understand when you say that it can be expanded to everything, but you still have to go after Twitter. I think you are genuinely confident about the ability of all parents to control their children when it comes to pornography sites. That is not what we hear. Parents are asking for help, because they can't all do it. Not everyone has the knowledge and digital literacy needed to work these tools.

C'est la première chose. De plus, étant donné que vous dites approuver l'objectif du projet de loi et que, au Canada, la pornographie du monde non virtuel est limitée aux 18 ans et plus, ma question est la suivante : comment faire respecter cette loi qui stipule que la pornographie est une industrie réservée aux adultes? Comment faire respecter ce consensus sur Internet?

[Traduction]

M. Geist : Merci beaucoup de la question.

À propos des filtres, les fournisseurs de services Internet sont conscients du problème et ils ont essayé de rendre ces outils facilement accessibles. Avec le temps, ils deviennent de plus en plus faciles à utiliser. Je pense même à mon propre fournisseur qui a fait si grand cas de la connectivité que j'ai, du contrôle que j'ai sur l'accès, de la capacité de bloquer bien plus facilement certains sites.

Il est vrai que les enfants peuvent contourner les filtres, mais c'est peut-être une partie du problème. Dans le groupe précédent, des témoins ont fait bon marché de la possibilité d'utiliser des RPV. De nos jours, les RPV sont intégrés d'office aux navigateurs Web. On a laissé entendre plus tôt que les jeunes de 16 et 17 ans sont probablement [Difficultés techniques] une partie de ce contenu, et qu'ils peuvent probablement donner à leurs parents quelques conseils sur la façon d'accéder à ce qu'ils cherchent. Sauf votre respect, je trouve qu'il est un peu hypocrite de prétendre qu'ils peuvent peut-être contourner les filtres, sans admettre qu'ils peuvent aussi contourner la solution proposée dans le projet de loi. Ils en sont sûrement capables.

Quant à la recherche d'une solution, je suis convaincu que, en gros, il faut mettre l'accent sur le contenu illégal — sur ce qui constitue clairement de la pornographie juvénile et cause indéniablement un grave préjudice, et il nous faut nous assurer d'avoir des outils suffisants à cet égard —, et nous devons veiller à ce que les parents et les éducateurs soient bien outillés. Mais on ne peut pas considérer de la même manière tous les Canadiens, qui seraient tenus d'adhérer à ce système, peut-être avec vérification de l'âge et peut-être même avec la reconnaissance faciale, qu'ils veuillent faire un micromessage, accéder à un site Web ou faire une recherche sur Google, ou encore, ce qui est loin d'être équivalent, qu'ils veuillent jouer en ligne ou accéder à de la pornographie. Aucune comparaison n'est possible.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Ce dont on parle ici, ce sont des sites pornographiques, monsieur Geist, pas de Twitter. Je comprends quand vous dites qu'on peut l'élargir à tout, mais encore faut-il poursuivre Twitter. Je trouve que vous êtes vraiment confiant quant à la possibilité pour tous les parents de contrôler leurs enfants pour ce qui est des sites pornographiques. Ce n'est pas ce qu'on entend. Les parents demandent de l'aide, car ils n'y arrivent pas tous. Tout le monde n'a pas les

[English]

The Chair: Senator, your four minutes are up and you're not asking a question.

[Translation]

Senator Boisvenu: First, I want to thank our witnesses, who have given us some interesting testimony. My first question is for Mr. Geist. We know that there is a close connection between cybercrime and pornography. Those worlds go together very well. My question is this: If the verifications provided in this bill require that confidential information be provided, like identification and passport, what are your fears with respect to identity theft?

Because of identity theft, as we have seen in Quebec, that information can be used to blackmail spouses and families. There have been many reports to the police about this issue.

My question is this: If you have to provide a lot of personal information, even from a minor, what is the potential danger of that information being fraudulently used?

[English]

Mr. Geist: Thank you for the question. First, I should note that I actually didn't think there was a connection to cybercrime. I thought we were being quite explicit that we were talking about lawful content, not criminalized content.

But with respect to the personal information risks that exist, they are very significant. We think of the biggest privacy breaches and the like, and many of them have directly involved this kind of information. Think of Cambridge Analytica, think of some of the services out there that have gathered huge databases of images. The idea that we are going to quite literally have an organization or organizations collect the image of every Canadian who wants to access these sites because, with all due respect, the definition of "organization" simply refers to those that make available sexually explicit content, which includes transmission — sites like Twitter, Reddit allow people to upload that content and then make it available. There is simply no question that those sites are captured by this legislation. There is nothing in this bill that limits it solely to a Pornhub site. It's simply not the case.

Ms. Karaian: According to some criminological literature that I'm aware of, there are threats to privacy in this data in terms of hackers, and I understand the recognition that no data is 100% safe, and hackers have hacked into the Canadian

connaissances en littératie numérique requises pour faire fonctionner ces outils.

[Traduction]

La présidente : Madame la sénatrice, vos quatre minutes sont écoulées et vous ne posez pas de question.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : D'abord, je voulais remercier nos témoins, qui nous ont livré des témoignages intéressants. Ma première question s'adresse à M. Geist. On sait qu'il y a une très grande proximité entre la cybercriminalité et la pornographie. Ce sont des mondes qui se marient très bien. Ma question est la suivante : si les vérifications prévues dans ce projet de loi obligent à fournir des informations confidentielles, comme les pièces d'identité et le passeport, quelles sont vos craintes en matière de vol d'identité?

À cause de ces vols d'identité, comme on l'a vu au Québec, cette information peut être utilisée pour faire du chantage auprès des conjointes et des familles. Il y a eu beaucoup de dénonciations à la police par rapport à cette question.

Ma question est la suivante : si on doit fournir beaucoup d'informations de nature personnelle, même chez un mineur, quel est le danger potentiel de l'utilisation frauduleuse de ces informations?

[Traduction]

M. Geist : Je vous remercie de la question. Tout d'abord, je dois souligner que je ne pensais pas qu'il y avait un lien avec la cybercriminalité. Je pensais qu'il était explicitement entendu que nous parlions de contenu légal et non de contenu criminalisé.

Les risques relatifs aux renseignements personnels sont très importants. Nous pensons aux plus grandes atteintes à la vie privée, par exemple. Dans un grand nombre d'entre elles, ce genre de renseignement était en cause. Pensez à Cambridge Analytica, pensez à certains services qui ont rassemblé d'énormes bases de données constituées d'images. Nous allons littéralement demander à une ou des organisations de recueillir l'image de chaque Canadien qui veut accéder à ces sites parce que, sauf votre respect, la définition d'« organisation » renvoie simplement à celles qui rendent accessible du contenu sexuellement explicite, ce qui comprend la transmission. En effet, des sites comme Twitter et Reddit permettent de télécharger ce contenu et de le rendre accessible. Il ne fait aucun doute que ces sites sont visés par le projet de loi. On n'y trouve rien qui en limite l'application à des sites comme Pornhub. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Mme Karaian : Selon des ouvrages de criminologie que je connais, il y a des menaces à la vie privée dans ces données, qui sont à la portée des pirates informatiques. Je comprends qu'aucune donnée n'est parfaitement protégée. Des pirates

government as well. But in criminological circles there is also this thing called the insider threat. With regard to data breaches, it's estimated that anywhere between 43% and 90% of information related to security incidents within businesses or large organizations come from people within those organizations. So they are not from hackers from outside those organizations.

So if we're asking particular organizations — third parties — to have this information, we can't necessarily think that the threat is only coming from hacks of that information. It may be coming from within the organization itself in terms of a data breach issue.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Mr. Hurley, I asked the sponsor of the bill earlier what legal proceedings are required to ultimately lay charges or impose a fine. In your opinion, is the process provided in the bill, which can lead to identifying violators and offenders in the application or the failure to verify people's age, a relatively practical one for it to be possible to achieve results?

[*English*]

Mr. Hurley: First, sir, you have to bring a complaint somewhere. I can't imagine calling the local police with a complaint on this. I think they would tell you they have other things to do, which is why I think for it to work it becomes an administrative law bill with a regulatory organization that you complain to, like the CRTC, although obviously I've heard the concerns about that. But hopefully it becomes a specialized regulatory bill with a specialized panel, with significant internet knowledge, who can take the complaint and then bring a notice to comply on to an organization, and if they refuse to comply, a charge.

Obviously, it's for Parliament and you folks to decide on a balancing act between privacy, the harm that's here and how you do it. It's not for me as a father or as a defence lawyer. I really think it becomes a regulatory body specialized in this that you bring a complaint to that has enforcement agents and everything else.

The Chair: Thank you very much, Mr. Hurley.

informatiques se sont même attaqués au gouvernement du Canada. Mais dans les milieux de la criminologie, on parle aussi de la « menace interne ». En ce qui concerne les atteintes à la sécurité des données, on estime qu'entre 43 et 90 % des incidents de sécurité portant sur l'information au sein des entreprises ou des grandes organisations sont le fait de personnes qui appartiennent à ces organisations. Ce ne sont donc pas des pirates de l'extérieur.

Donc, si nous demandons à des organisations particulières — des tierces parties — de détenir cette information, nous ne pouvons pas nécessairement conclure que la menace ne vient que des pirates intéressés par cette information. La menace qui pèse sur ces données peut être le fait d'éléments de l'intérieur de l'organisation.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Hurley, j'ai demandé plus tôt à la marraine du projet de loi quelles sont les procédures judiciaires requises pour en arriver éventuellement à porter des accusations ou à imposer une amende. Selon vous, est-ce que le processus prévu dans le projet de loi, qui peut mener à identifier les contrevenants et les délinquants dans l'application ou la non-vérification de l'âge des gens, est relativement pratique pour permettre d'en arriver à des résultats?

[*Traduction*]

M. Hurley : Premièrement, monsieur, il faut déposer une plainte quelque part. Je ne peux pas m'imaginer en train d'appeler la police locale pour porter plainte à ce sujet. Elle répondrait qu'elle a bien d'autres choses à faire. Voilà pourquoi, à mon avis, il faut que le projet de loi repose sur le droit administratif et qu'il y ait un organisme de réglementation capable d'accueillir des plaintes, comme le CRTC, même si j'ai évidemment entendu des préoccupations à ce sujet. J'espère néanmoins que ce texte deviendra un projet de loi de réglementation spécialisée, qui sera appliqué par un groupe de spécialistes qui aurait de solides connaissances sur Internet, qui pourrait accueillir des plaintes, envoyer des avis de conformité et, si l'intéressé n'obtempère pas, porter des accusations.

De toute évidence, il appartient au Parlement et à vous-mêmes de trouver un juste équilibre entre la protection de la vie privée, le préjudice causé par la pornographie et les modalités d'intervention. Cela ne relève pas du père ou de l'avocat de la défense que je suis. Je suis vraiment convaincu qu'il faut un organisme de réglementation spécialisé auprès duquel on peut porter plainte, qui soit doté d'agents d'exécution et de tous les autres moyens nécessaires.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Hurley.

Senator White: To Mr. Hurley, if I may, a question. I think I heard you speaking to the potential cost of this legislation should it be passed. Can you expand on that? If I was wrong about that, I apologize, but that's what I took from your response.

Mr. Hurley: As a citizen and a father, I would like to see my children have no access to violent pornography. Once my kids got beyond 14, my wife and I could not stop them. We tried, but they were smarter than us and knew how to do things on the internet that we didn't.

I think you need an expert panel that knows this stuff. I think you need a regulatory body that is in charge of it, like the CRTC, but probably a subset of that if you're going to get it to work. If you decide the balance of privacy interests versus the harm you're going after is worthwhile, you will need a regulatory body, a place to complain and with enforcement agents who can go out and make compliance requests and lay charges.

You might want to ask someone with more expertise in the Federal Court if that is the place to go to. The Federal Court in Edmonton doesn't handle a lot of stuff. It's a pretty quiet place. It's wonderful to go to because they have lots of time to help you out, but I'm not sure if the Federal Court is the place to go. I would think if you want to do this and you want to make it work, you need a specialized tribunal.

Senator White: Thank you very much.

Senator Dalphond: My question is for the Canadian Council of Criminal Defence Lawyers or Professor Geist. It is about clause 9(5) of the proposed bill. It empowers the Federal Court to determine that it is necessary to ensure that sexually explicit material is not made available to young persons on the internet in Canada and, therefore, to make an order which looks to me as being a complete cease order, including non-pornographic material. Does it raise some issues of constitutionality or Charter issues? Do you think that would meet the test of the courts?

Mr. Hurley: I do have the concerns that Professor Geist has that this is potentially very broad. You can block all sorts of things on the internet if you want to. The Chinese do it wonderfully, but you give up a whole lot of other things that would not be tolerated in Canada, so absolutely there are issues of vagueness and overbreadth here.

Le sénateur White : Puis-je poser une question à M. Hurley? Je crois vous avoir entendu parler des coûts que cette loi pourrait entraîner, si elle était adoptée. Pouvez-vous apporter des précisions? Si je vous ai mal compris, je vous prie de m'excuser, mais c'est ce que j'ai déduit de votre réponse.

M. Hurley : Comme citoyen et père, je voudrais que mes enfants n'aient pas accès à la pornographie violente. Lorsqu'ils ont dépassé l'âge de 14 ans, ma femme et moi ne pouvions pas les arrêter. Nous avons essayé, mais ils étaient plus malins que nous et savaient comment faire sur Internet des choses dont nous étions incapables.

Vous avez besoin d'un groupe d'experts qui s'y connaît en la matière, d'un organisme de réglementation chargé de la question, analogue au CRTC, mais probablement moins important, si vous voulez que cette initiative donne des résultats. Si vous décidez que la conciliation entre la protection de la vie privée et la lutte contre le préjudice que vous dénoncez est une cause qui en vaut la peine, vous aurez besoin d'un organisme de réglementation, d'une entité auprès de laquelle porter plainte et d'agents d'exécution qui peuvent faire des demandes de conformité et porter des accusations.

Vous voudrez peut-être vous adresser à quelqu'un qui a des compétences supérieures aux miennes, à la Cour fédérale, si c'est bien vers elle qu'il faut se tourner. La Cour fédérale à Edmonton ne s'occupe pas de beaucoup de choses. C'est plutôt calme. C'est merveilleux d'y aller parce qu'on y a beaucoup de temps pour vous aider, mais je n'ai pas la certitude que ce soit à la Cour fédérale qu'il faut s'adresser. Si vous voulez donner suite à cette initiative et qu'elle soit fructueuse, il faut un tribunal spécialisé.

Le sénateur White : Merci beaucoup.

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse au Conseil canadien des avocats de la défense ou à M. Geist. Elle porte sur le paragraphe 9(5) du projet de loi. Il confère à la Cour fédérale le pouvoir de décider qu'il est nécessaire de veiller à ce que le matériel sexuellement explicite ne soit pas rendu accessible aux jeunes sur Internet au Canada et, par conséquent, de rendre une ordonnance qui me semble être une ordonnance d'interdiction complète, y compris pour le matériel non pornographique. Cela soulève-t-il des questions de constitutionnalité ou de conformité à la Charte? Cette disposition résisterait-elle à une vérification judiciaire?

M. Hurley : Je partage les préoccupations de M. Geist, selon qui cette disposition risque d'avoir une application très large. Il est possible de bloquer toutes sortes de choses sur Internet, si on veut. Les Chinois le font à merveille, mais vous renoncez ainsi à une foule de choses et les Canadiens ne le toléreraient pas. Alors, oui, tout à fait, la disposition est trop vague et d'application trop large.

Mr. Geist: I would supplement that by re-emphasizing that the experience with blocking around the world is it invariably involves over-blocking. In the process of trying to block one site that you think you've got, hundreds of other sites are often included. In the Telus example, that included a breast cancer fundraising website and several education sites that were all blocked in the process. That is one of the reasons that human right experts, including the UN special rapporteur on the area, have raised questions as to whether or not website blocking is compliant with our human rights obligations.

Ms. Karaian: Historically and constitutionally, we have seen the over-regulation of queer, non-normative sexual communities that have suffered as a result of broad definitions of “degrading,” and “violent.” We have seen this constitutionally being addressed through the *Little Sisters* and other cases. We definitely would see probably an overbreadth that would result in constitutional challenges based on sexual freedom and non-normative sexual communities that were being over-policed as a result.

We saw that in the U.K., for example. Certain types of pornography that were getting restricted early on were feminist porn. Blow jobs were not regulated, but if a woman was — and I'm going to be explicit — sitting on a man's face, that was deemed a health hazard and a scarier situation than the alternative. So we already saw the blocking of non-normative sexual examples in the U.K. context with early iterations.

[Translation]

Senator Dupuis: My question is for Mr. Geist, Mr. Hurley and perhaps Ms. Karaian. To prevent the sexual exploitation of young persons and access to pornography sites, there is a series of provisions in the Criminal Code. In your opinion, are the existing provisions of the Criminal Code sufficient to prevent young persons from accessing sites that exploit pornography or sexually explicit material? In other words, the Criminal Code currently contains a body of provisions. Mr. Hurley, thank you for your answer on the administrative law aspect and the administrative scheme we can put in place, the regulator and everything else. If we want to tackle the exploitation of young persons and children for commercial purposes, the exploitation of women for pornographic purposes, and too, if we want to block access to those sites by children, could the body of provisions in the Criminal Code meet that objective?

M. Geist : J'ajouterais, en le soulignant de nouveau, que les blocages de sites qui se sont faits dans le monde ont invariablement donné lieu à des excès. Si on essaie de bloquer un site qu'on pense avoir bien cerné, on s'attaque souvent à des centaines d'autres sites aussi. Dans l'exemple de Telus, un site Web de collecte de fonds pour la lutte contre le cancer du sein et plusieurs sites dédiés à l'éducation ont tous été bloqués du même coup. C'est pour cette raison, entre autres, que des experts des droits de la personne, dont le rapporteur spécial des Nations unies chargé de la question, se sont demandé si le blocage de sites Web est conforme à nos obligations en matière de droits de la personne.

Mme Karaian : Par le passé, et sur le plan constitutionnel, nous avons observé une surréglementation des communautés sexuelles queer et non normatives qui ont souffert en raison de l'interprétation large des termes « dégradants » et « violents ». Sous l'angle constitutionnel, on s'est intéressés à la question dans l'affaire « Little Sisters », entre autres. Il est évident que nous verrions probablement une application trop large qui donnerait lieu à des contestations constitutionnelles fondées sur la liberté sexuelle, et des communautés sexuelles non normatives seraient soumises à une surveillance excessive.

Nous l'avons constaté au Royaume-Uni, par exemple. Certains types de pornographie qui ont été restreints au début étaient de la pornographie féministe. Les images de fellation n'étaient pas réglementées, mais — et je vais parler crûment — si on présentait une femme assise sur le visage d'un homme, cela était considéré comme un danger pour la santé, comme une chose plus effrayante que si les rôles étaient inversés. Nous avons donc déjà vu qu'au Royaume-Uni, les premiers essais de blocage avaient visés les représentations d'une sexualité non normative.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Ma question s'adresse à M. Geist, à M. Hurley et peut-être même à Mme Karaian. Pour empêcher l'exploitation sexuelle des jeunes et l'accès à des sites pornographiques, on retrouve un ensemble de dispositions dans le Code criminel. À votre avis, les dispositions actuelles du Code criminel sont-elles suffisantes pour empêcher que les jeunes aient accès à des sites qui exploitent la pornographie ou du matériel sexuellement explicite? Autrement dit, le Code criminel contient, à l'heure actuelle, un corpus de dispositions. Je vous remercie de votre réponse, monsieur Hurley, sur la dimension du droit administratif et sur le régime administratif que l'on peut mettre en place, le régulateur et tout le reste. Si l'on veut s'attaquer à l'exploitation des jeunes et des enfants à des fins commerciales, à l'exploitation des femmes à des fins pornographiques et au reste, si l'on veut bloquer l'accès à ces sites aux enfants, est-ce que le corpus de dispositions qui se trouvent dans le Code criminel pourrait répondre à cet objectif?

[English]

Mr. Hurley: If we're talking about exploitation of participants, then certainly the Criminal Code is the way to go, and I think the provisions are there.

But if we are talking about access by young people to such material, then no, I don't think the Criminal Code goes after that or prosecutes it. And certainly as a parent, I would prefer if there were less. But once again it goes back to what you are prepared to sacrifice to ensure there is less, and whether this bill can effectively do that.

[Translation]

Senator Dupuis: And so the question of access to this kind of site should instead be added to the series of provisions already in the Criminal Code?

[English]

Mr. Hurley: Generally, when we look at Criminal Code provisions, we have a specific person with a specific intent in this country who has committed a crime. I don't know that any of this fits into that.

Obviously, if you are having perfectly legal, consensual adult sex that's being filmed, you can put it out there. Does it become a crime then, and for whom, if a child gets access to that? Certainly even in the 1970s, by the time I was 15, 16 or 17, we found pornography that we weren't entitled to have. So I don't think the Criminal Code is the place to do that. That's why I think it is administrative law, potentially, if you move forward.

Mr. Geist: I would certainly agree with Mr. Hurley that implicit in your question was actually not what I thought the purpose of the bill was, which was to stop minors from accessing it, but there were concerns about pornography itself, and that is quite a different issue, in my view.

I would reiterate that the costs this bill would impose on basic freedom of expression, the risks to privacy and, simply, overbreadth is an enormous cost far beyond the harm you are trying to deal with.

You could start thinking about how you target very narrowly the websites you have in mind, but this bill, as currently drafted, doesn't even come close to trying to do that. Then, at the same time, you are faced with the reality that the same content is readily available on other sites. If you recognize the value of Google or Twitter or many of these other websites goes far beyond the harm that may accrue from some people being able to

[Traduction]

M. Hurley : S'il s'agit de l'exploitation des participants, le Code criminel est certainement la solution, et les dispositions nécessaires s'y trouvent.

Par contre, le Code criminel n'interdit pas l'accès à ce matériel pour les jeunes et ne permet pas d'intenter des poursuites. Chose certaine, le parent que je suis préférerais qu'il y ait moins de pornographie, mais cela nous ramène à la même question : que sommes-nous prêts à sacrifier pour qu'il y en ait moins? Et je ne suis pas sûr que, en fait, le projet de loi permette d'en limiter la diffusion.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Par conséquent, la question de l'accès à ce genre de site ne devrait-elle pas plutôt être ajoutée à l'ensemble de ce qui se trouve déjà dans le Code criminel?

[Traduction]

M. Hurley : En général, les dispositions du Code criminel s'appliquent à une personne donnée qui se trouve au Canada et a commis un crime avec une intention précise. Que je sache, cela ne correspond en rien à ce qui est en cause ici.

De toute évidence, s'il s'agit de relations sexuelles parfaitement légales et consensuelles entre adultes qui sont filmées, il est possible de diffuser ce contenu. Cela devient-il un crime, et pour qui, si un enfant y a accès? Même dans les années 1970, lorsque j'avais 15, 16 ou 17 ans, nous trouvions de la pornographie qui nous était interdite. Je ne pense donc pas que le Code criminel soit le bon moyen à employer. Voilà pourquoi, pour peu qu'on veuille aller de l'avant, il me semble qu'il faut en faire une question de droit administratif.

M. Geist : Je suis tout à fait d'accord avec M. Hurley. Votre question sous-entend que l'objet du projet de loi n'est pas ce que je croyais, c'est-à-dire bloquer l'accès à la pornographie pour les mineurs, mais répondre aussi à des préoccupations au sujet de la pornographie en soi, ce qui est une tout autre affaire, à mon sens.

Je répète que le prix à payer sur le plan de la liberté d'expression élémentaire et de la protection des renseignements personnels — ou, simplement, parce que l'application serait trop large — est énorme au regard de l'importance du préjudice que vous essayez d'éviter.

Vous pourriez commencer à réfléchir aux moyens de cibler avec beaucoup de précision les sites Web que vous avez en tête, mais ce projet de loi, dans sa forme actuelle, est loin d'assurer un ciblage précis. En même temps, il faut affronter la réalité : le même contenu est facilement disponible sur d'autres sites. Si vous reconnaissez que la valeur de Google, de Twitter ou d'un grand nombre d'autres sites Web l'emporte de loin sur la gravité

access pornography, then quite simply the answer is there is no place for this bill.

Senator Dupuis: Thank you.

Ms. Karaian: We need to think beyond the criminal law for many different social harms, including potentially the harms that some young people may experience coming across images that are unsettling to them or unknown to them, and we could once again be putting our efforts into porn literacy, sex education and alternative ways of helping, such as more counselling services or something — alternative mechanisms other than criminal law enforcement, which, frankly, we over-rely on to deal with interpersonal and social harms.

Senator Cotter: Thanks to all of you for these insights. My question is for Professor Geist and Professor Karaian. You described some of the challenges represented here. Given your expertise, what would you do in this set of circumstances? What approach would you take if you were the architect of a legislative or administrative framework here — or maybe do nothing? I don't know whether that would be your view, but I would be interested in how you would come at this question.

Mr. Geist: I'll start by saying, with respect — and it came up in the earlier panel — the notion that you would extend any of this to mainstream services like Google or Twitter or whatever should obviously be a complete non-starter.

The question, more fundamentally, is around some of the core pornographic websites. I don't think the answer lies in trying to offload this issue onto internet service providers and age verification companies, which then imbues this with privacy-related issues and freedom of expression issues. The issue is dealing directly with some of these websites, and to the extent we have some of these websites located in Canada — and we do — there is the ability to try to pressure some of these sites both to ensure the content on it is lawful and that they take measures on a voluntary basis to try to ensure those accessing the site are appropriate. That can be as simple as asking for an age verification. I recognize there will be plenty of people who will simply click yes and attest that they are of age, but if we accept that people will find ways to get around this anyway, even some basic speed bumps may be helpful. Beyond that, there is no place for invoking website blocking and age verification for basic access to things that are perfectly lawful.

Senator Cotter: I was just going to invite Professor Karaian's view. Thank you, Professor Geist.

du préjudice que l'accès à la pornographie peut causer à certaines personnes, la réponse est tout simplement que le projet de loi n'a pas sa place.

La sénatrice Dupuis : Merci.

Mme Karaian : Nous devons songer à autre chose que le droit pénal pour lutter contre de nombreux préjudices sociaux, y compris ceux que certains jeunes peuvent subir en tombant sur des images qui les troublent ou qui leur semblent étranges. Là encore, nous pourrions faire porter nos efforts sur l'information au sujet de la pornographie, l'éducation sexuelle et d'autres moyens d'aider les jeunes, comme une offre plus généreuse de services de counselling ou autre chose — des mécanismes autres que les dispositions pénales, auxquelles, à dire vrai, nous faisons trop largement appel pour nous occuper des préjudices dans les relations interpersonnelles et d'ordre social.

Le sénateur Cotter : Merci à vous tous de ces renseignements. Ma question s'adresse à M. Geist et à Mme Karaian. Vous avez décrit certaines des difficultés que le projet de loi suscite. Compte tenu de vos compétences, que feriez-vous dans les circonstances? Quelle approche adopteriez-vous si vous étiez l'architecte d'un cadre législatif ou administratif? Vous ne feriez rien, peut-être? Je ne sais pas si c'est là votre attitude, mais je voudrais savoir comment vous aborderiez la question.

M. Geist : Commençons par dire en toute déférence — la question a été soulevée par le groupe de témoins précédent, du reste —, que l'idée d'assujettir à l'une ou l'autre de ces dispositions les services généraux comme Google, Twitter ou autres est à l'évidence vouée à l'échec dès le départ.

Le problème, plus fondamentalement, concerne certains des grands sites Web pornographiques. À mon avis, la solution n'est pas de refiler le problème aux fournisseurs de services Internet et aux entreprises de vérification de l'âge, ce qui ferait surgir ensuite des difficultés liées à la protection de la vie privée et à la liberté d'expression. Il faut traiter directement avec certains de ces sites Web, et dans la mesure où certains se trouvent au Canada, ce qui est le cas, il est possible d'exercer des pressions sur eux pour qu'ils s'assurent de la légalité des contenus et pour qu'ils prennent des mesures de leur plein gré pour veiller à ce que les utilisateurs aient l'âge voulu. Cela peut se résumer à une vérification de l'âge. Je reconnais que bien des utilisateurs vont cliquer machinalement pour confirmer qu'ils ont l'âge, mais si nous reconnaissons que certains vont de toute façon trouver des moyens de contourner le dispositif, même des obstacles légers peuvent être utiles. Autrement, il n'y a pas lieu de bloquer des sites ou d'exiger la vérification de l'âge pour accéder à un contenu parfaitement légal.

Le sénateur Cotter : J'allais simplement inviter Mme Karaian à présenter son point de vue.

Ms. Karaian: Thank you, Senator Cotter. I feel we need a multipronged approach. I can respect the intentions behind this bill. It is intended to help address the mental and physical health concerns that we might have about young people coming into contact with disturbing images, but I share all of the same concerns. And I don't think legislating this sort of thing is possible.

I also take Senator Miville-Dechêne's point to heart, which is that if we have regulated this offline, why shouldn't we regulate it online? I ultimately don't think there are mechanisms that allow us to do that where the harms outweigh the benefits at this point. We need a multipronged approach, which includes the parental aspect. Again, I understand there are issues with parental locks and self-disclosure.

Ultimately, we need more thorough sex education that addresses interpersonal sexual relationships and that talks explicitly about things like sexual pleasure, sexual harm and sexual fantasy, so young people are aware of what sexual fantasy is and that pornography is acting in many ways and not representation or education. Literacy is a better approach. Criminal penalties are usually the least effective.

Senator Cotter: Thank you.

Senator Campbell: Thank you to the witnesses. I appreciate you coming today, and it has been very interesting. Frankly, I have no questions, Madam Chair.

The Chair: Thank you, Senator Campbell.

Senator Clement: Thank you to the panel. I have two questions. The first one is for the two who identified as fathers.

Ms. Karaian: I would like to add I'm a mother of a 10-year-old boy.

Senator Clement: I have a specific question for you, Ms. Karaian. You can answer any question you want.

Is there any bill that will be able to stay ahead of the workarounds young people are going to find to access these sites? As parents, have you had enough access to materials that could help you in having those conversations? Forget blocking — we understand the limits — but think about the actual parenting part where you are talking to your kids about

Mme Karaian : Merci, monsieur le sénateur Cotter. Selon moi, il faut opter pour une approche à plusieurs volets. Je respecte les intentions qui sous-tendent le projet de loi. Il vise à répondre aux préoccupations en matière de santé mentale et physique que nous pourrions avoir au sujet des jeunes qui tombent sur des images troublantes. Ces préoccupations sont aussi les miennes, mais je ne crois pas qu'il soit possible de légiférer sur ce genre de choses.

Je prends au sérieux la question que pose la sénatrice Miville-Dechêne : nous avons réglementé la pornographie hors ligne, pourquoi ne pas le faire pour la pornographie en ligne. Au bout du compte, je ne crois pas qu'il existe de mécanisme qui nous permette de le faire si, à ce stade-ci, les préjudices l'emportent sur les avantages. Nous avons besoin d'une approche à plusieurs volets, qui comprend l'intervention parentale. Encore une fois, je sais que la fonction de verrouillage parental et la déclaration de l'utilisateur ne sont pas sans problèmes.

En dernière analyse, nous avons besoin d'une éducation sexuelle plus poussée qui porte sur les relations interpersonnelles à caractère sexuel et qui aborde explicitement des choses comme le plaisir sexuel, les préjudices sexuels et les fantasmes sexuels, de façon que les jeunes sachent ce que sont les fantasmes, sachent que la pornographie est une simulation, à bien des égards, et non une représentation de la réalité ou une forme d'éducation. La meilleure approche consiste à renseigner les jeunes. Les sanctions pénales sont habituellement le moyen le moins efficace.

Le sénateur Cotter : Merci.

Le sénateur Campbell : Merci aux témoins. Je vous remercie d'avoir accepté de comparaître. Vos témoignages sont passionnants. À dire vrai, je n'ai pas de questions, madame la présidente.

La présidente : Merci, monsieur le sénateur Campbell.

La sénatrice Clement : Merci aux témoins. J'ai deux questions à poser. La première s'adresse aux deux personnes qui se sont identifiées comme pères.

Mme Karaian : Je tiens à ajouter que je suis la mère d'une garçon de 10 ans.

La sénatrice Clement : J'ai une question qui s'adresse expressément à vous, madame Karaian, mais vous pouvez répondre à n'importe quelle question.

Y a-t-il un projet de loi qui permettrait de garder une longueur d'avance sur les moyens de contournement que les jeunes peuvent trouver pour accéder à ces sites? En tant que parents, avez-vous eu suffisamment accès à des documents qui pourraient vous aider à avoir des échanges sur la question avec les jeunes? Oublions le blocage des sites, qui a ses limites, nous le

critical thinking on this. Are there materials for parents? Is there support for that?

The next question is specifically for Ms. Karaian. You referenced the Boston University study. Thank you for that. I wonder if there is any evidence at all to link minors watching porn and public health concerns, particularly for young women and the long-term impact on their sex lives and their sexuality. Is there any evidence at all? I know Boston University discussed that, but is there anything people are referencing to speak to that?

Mr. Hurley: In my own experience, things that worked until my children probably were 15 or 16 — and then, obviously, nothing worked, and Lara will experience that in the next few years — were the types of things that create problems for this kind of legislation. For example, Net Nanny was on all of the devices in the house, which my wife was in charge of. It meant that often when I needed to work I had to go into the office, because my personal computer could not access a wealth of perfectly legal websites that might be required.

We as a family sacrificed the ability to look at things on our personal computers in the home to make sure the children were safe. My wife has an MA. I have a couple of degrees. We have computer literacy. We have money. I didn't come from money, but we have money. And we have the ability to do all of that. I'm not sure the average Canadian has the same perspective. I constantly tell my children they are privileged and how tough an Irish immigrant kid had it. That's the same issue with the bill. We gave up access to a lot of the internet to limit what our children looked at, but like I said, by the time our children were 14, 15 or 16, they were miles ahead of us. They could get around anything we put on the computer. You throw up your hands at a certain age and hope you have taught your children well.

Senator Clement: Thank you, Mr. Hurley.

Mr. Geist: My family's emphasis was less on the technical side and more about trying to imbue in our children values of respect and freedom of expression, as well as giving them the space to sort much of that out. I didn't feel the need, frankly, to put on a whole lot of filtering software.

They may well have been able to access stuff that I may not have approved of. One of my kids is now an engineer, and the other is in engineering, so I'm sure that even before the age of 15 they would have been able to do that. To me, the way to go about it is to be present and give them values. Those values include, just as importantly as identifying issues that some might view as harmful, the importance of speaking out and embracing freedom

comprendons; mais qu'en est-il du rôle des parents qui veulent amener leurs enfants à avoir une pensée critique à ce sujet? Y a-t-il des ouvrages que les parents peuvent consulter? Y a-t-il de l'aide pour eux?

Ma prochaine question s'adresse à Mme Karaian. Vous avez parlé de l'étude de l'Université de Boston. Je vous en remercie. Y a-t-il des données qui permettent d'établir un lien entre la consommation de pornographie par les mineurs et des problèmes de santé publique, en particulier en ce qui concerne les jeunes femmes, les répercussions à long terme sur leur vie sexuelle et leur sexualité? Y a-t-il des données probantes? Je sais que l'Université de Boston a abordé la question, mais peut-on s'appuyer sur quoi que ce soit pour parler de la question?

M. Hurley : Selon ma propre expérience, ce qui a fonctionné jusqu'à ce que mes enfants aient 15 ou 16 ans, sans doute — et ensuite, évidemment, rien n'a fonctionné, comme Mme Karaian en fera l'expérience d'ici quelques années — est précisément ce qui fait problème dans ce genre de loi. Par exemple, Net Nanny était sur tous les appareils de la maison, dont ma femme était responsable. Je devais donc souvent aller travailler au bureau parce que, sur mon ordinateur personnel, je ne pouvais pas accéder à une foule de sites Web parfaitement légaux dont j'aurais eu besoin.

Notre famille a sacrifié la possibilité de consulter des sites d'information sur les ordinateurs personnels de la maison pour garantir la sécurité des enfants. Ma femme a une maîtrise. J'ai deux ou trois diplômes. Nous avons des connaissances en informatique. Nous avons de l'argent. Je ne viens pas d'une famille riche, mais nous avons de l'argent. Et nous avons les moyens de faire tout cela. Je ne suis pas certain que le Canadien moyen ait les mêmes possibilités. J'explique tout le temps à mes enfants qu'ils sont privilégiés et combien la vie a été dure pour un petit immigrant irlandais. C'est le même problème avec ce projet de loi. Nous avons renoncé à beaucoup d'accès à Internet pour limiter ce que nos enfants regardaient, mais, quand ils ont atteint l'âge de 14, 15 ou 16 ans, ils étaient loin devant nous. À un certain âge, vous lâchez prise en espérant avoir bien élevé vos enfants.

La sénatrice Clement : Merci, monsieur Hurley.

M. Geist : Nous accordions moins d'importance au côté technique et plus au souci d'inculquer à nos enfants les valeurs que sont le respect et la liberté d'expression et de leur laisser assez d'espace pour s'y retrouver. Franchement, je n'ai pas senti le besoin d'installer beaucoup de logiciels de filtrage.

Ils ont peut-être pu avoir accès à des choses que je n'aurais pas approuvées. L'un de mes enfants est maintenant ingénieur, et l'autre dans un domaine technique, et je suis donc sûr qu'ils ont pu y arriver même avant l'âge de 15 ans. Pour moi, l'important est d'être présent et de leur transmettre des valeurs. Ces valeurs comprennent non seulement la capacité à distinguer ce qui pourrait être jugé toxique, mais aussi l'importance de s'exprimer

of expression, which I don't believe this bill adequately accounts for.

Senator Clement: Thank you, Mr. Geist. Ms. Karaian?

Ms. Karaian: Thank you for the questions. I have had the conversation. I have a 10-year-old. I have spoken with my 10-year-old about what sex is and what pornography is, but we haven't had extended conversations about that.

I am not denying pornography can have some harmful effects on people's sense of self, their sense of their body and their sense of their sexuality. There may be negative implications, but so too are there negative implications in popular culture, music videos, film, TV and video games. There are romance movies. There are innumerable cultural products that affect our sense of self, the way we relate to other people, our value systems and our norms.

However, we are not able or willing to regulate them in the same ways we do pornography because we typically don't see pornography as having value, or we see it as having a base value that is solely about individual pleasure and that it doesn't have any added value that it is medical, educational or artistic. That is a faulty starting assumption. We would do well as a culture to understand the value of pornography and what it may add to us in terms of understanding ourselves.

Ultimately, there are studies that demonstrate its harms just like there are studies that demonstrate the harms of false advertising, Photoshopping and romance films. We have to think about why we want to exceptionalize porn in this context. Because it is easy to have sex and porn panics and less easy for us to look at the broader cultural norms that are also harmful.

Senator Clement: Thank you, Ms. Karaian. Thank you for your candour, all three of you.

Senator Wetston: Thank you for coming today. We've covered a lot of territory here. From my perspective, it's challenging to get your head around the various technical issues associated with the implementation of a bill like this because it raises many issues that you have discussed.

Any of you can take a crack at this. The one thing I'm wondering about is that we seem to give the expression of your opinions unlimited beliefs in the fact that freedoms and privacy issues are more critical and more important in the context of what this bill is attempting to achieve. And all three of you, with some exception, are totally opposed to this bill. Mr. Hurley, you are not as much but you would say it should have an

et de respecter la liberté d'expression, et je ne crois pas que le projet de loi en tienne suffisamment compte.

La sénatrice Clement : Merci, monsieur Geist. Madame Karaian?

Mme Karaian : Je vous remercie de vos questions. J'ai eu, moi aussi, cette conversation. J'ai un enfant de 10 ans. Je lui ai parlé de sexe et de pornographie, mais nous ne nous sommes pas étendus sur le sujet.

Je ne nie pas que la pornographie puisse avoir des effets néfastes sur le sentiment de soi et sur la conscience de son propre corps et de sa propre sexualité. Cela peut avoir des répercussions négatives, mais la culture populaire, les vidéoclips, les films, la télévision et les jeux vidéo en ont aussi. Sans compter les films romantiques. Il y a toutes sortes de produits culturels qui influent sur notre sentiment de soi, sur nos relations avec les autres, sur nos systèmes de valeurs et sur nos normes.

Cela dit, nous ne pouvons ni ne voulons les réglementer de la même façon que nous le faisons pour la pornographie, parce que la pornographie n'a pas de la valeur aux yeux de la plupart des gens, sauf à lui attribuer une valeur de base axée sur le plaisir personnel, sans valeur ajoutée d'ordre médical, éducatif ou artistique. C'est une hypothèse de départ erronée. Notre culture ferait bien de comprendre la valeur de la pornographie et en quoi elle peut nous éclairer sur nous-mêmes.

En fin de compte, des études démontrent ses méfaits, tout comme d'autres dénoncent les méfaits de la publicité trompeuse, de la manipulation par Photoshop et des films d'amour. Il faudrait réfléchir aux raisons pour lesquelles nous voulons en l'occurrence faire une exception pour la pornographie. Parce qu'il est facile de s'énerver au sujet du sexe et de la pornographie et moins facile d'examiner les normes culturelles plus générales qui peuvent aussi être néfastes.

La sénatrice Clement : Merci, madame Karaian. Je vous remercie tous les trois de votre sincérité.

Le sénateur Wetston : Merci d'être venus nous voir aujourd'hui. Nous avons fait beaucoup de chemin. Quant à moi, je trouve difficile de saisir les différents aspects techniques associés à la mise en œuvre d'un projet de loi comme celui-ci, parce que cela soulève beaucoup de questions que vous avez abordées.

L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre. La seule chose qui me préoccupe, c'est que nous semblons associer à l'expression de nos opinions la conviction absolue que les libertés et la protection de la vie privée sont des enjeux cruciaux et plus importants dans le contexte de ce que le projet de loi tente d'accomplir. Et vous êtes tous les trois, à peu de choses près, tout à fait opposés à ce projet de loi. Monsieur Hurley, vous ne

administrative component rather than criminal, and I certainly might not disagree with you there.

Mr. Geist, for example, we do have a Charter that talks about legitimate legislation prescribed by law that can be demonstrably justified in a free and democratic society. You take the position it cannot be unquestionably justified in a free and democratic society, and I would suggest to you that position is a bit extreme, with all due respect. I would say Mr. Hurley presents a similar perspective but from a defence lawyer and thinks about these issues from the point of view of a prosecution, more on the criminal side, but very fairly has indicated his belief that potentially an administrative scheme might be the right way to go. I might agree with that.

Ms. Karaian, I am very pleased with some of your comments with respect to your understanding of this area, but there must be limits as well. You seem to justify or suggest that there are moral issues here, potentially issues that could affect the mental well-being of children, or pre-adults if I can put it that way.

Vagueness, overbreadth; yes, this comes up constantly. May I ask you all for your particular perspective on what I have just mentioned, which is there must be some limits to this and what might they be? I think to some extent Senator Cotter was more or less getting at that.

Mr. Geist: I don't mind starting, since you mentioned me first. I should make clear that the notion the internet is some kind of Wild West and that there are no limits on speech is wrong. Obviously, there are limits. We talked earlier about child pornography but there is an assortment of other limits. The government itself just put forward proposals — as I mentioned, widely criticized for precisely the reason that they did not do a good enough job balancing the various freedoms — around online harms, and that involved a whole series of issues that do involve speech that is circumscribed. And doing so is lawful under the Charter because the harms that accrue from terror speech or child endangerment or hate speech is such that we do make some of those choices.

In this context, given this bill, which is the bill that we are being asked to comment on, I'm suggesting that it simply doesn't engage in that balance. And once you get into these commonly used tools that are absolutely essential for not only expression but for access to information and a whole range of tools — I mean, I would suggest there is practically no one on this panel who goes a day without using at least one of those services. The idea we would try to put in legislation that would require age verification in order to be able to use those services and, absent that, mandate that every internet provider and communications company in the country block access for all Canadians to that

l'êtes pas autant, mais vous diriez qu'on devrait envisager la question du point de vue administratif plutôt que pénal, et je ne suis certainement pas en désaccord avec vous là-dessus.

Monsieur Geist, nous avons une charte qui définit les lois légitimes prescrites par le droit et dont la justification peut se démontrer dans une société libre et démocratique. Vous estimez que ce projet de loi ne peut pas être incontestablement justifié dans une société libre et démocratique, et je vous dirais, sauf votre respect, que cette position me paraît un peu extrême. Il me semble que M. Hurley offre une perspective semblable, mais du point de vue de l'avocat de la défense et qu'il envisage ces questions dans le contexte d'une poursuite, donc plutôt du point de vue pénal, mais il a très justement indiqué qu'un système administratif pourrait être une meilleure façon de procéder. Je serais enclin à être d'accord.

Madame Karaian, certains de vos commentaires et votre perspective me semblent très justes, mais il faut aussi des limites. Vous semblez penser qu'il se pose des problèmes moraux, des problèmes qui pourraient avoir une incidence sur le bien-être mental des enfants, ou des pré-adultes si je peux m'exprimer ainsi.

Le flou, la portée excessive, oui, ces questions reviennent constamment. Puis-je avoir l'opinion de chacun de vous sur ce que je viens de dire, à savoir qu'il doit y avoir des limites, mais quelles pourraient-elles être? Je crois que c'est à cela que le sénateur Cotter voulait en venir.

M. Geist : Cela ne me dérange pas de commencer, puisque vous m'avez désigné en premier. Je tiens à préciser que l'idée qu'Internet serait une sorte de Far West et qu'il n'y aurait pas de limites à la liberté d'expression est fautive à mes yeux. Évidemment qu'il y a des limites. On a abordé tout à l'heure la question de la pornographie juvénile, mais il y a d'autres limites. Le gouvernement lui-même vient de présenter au sujet des méfaits en ligne des propositions — qui ont été beaucoup critiquées justement parce qu'il n'a pas assez bien réussi à équilibrer les diverses libertés —, portant sur toute une série d'enjeux touchant le discours. Et il est légal de le faire en vertu de la Charte parce que les méfaits découlant de discours terroristes, de la mise en danger d'enfants ou de propos haineux sont tels que ces choix sont nécessaires.

Cela étant, après examen du projet de loi sur lequel nous sommes invités à nous prononcer, j'estime que l'équilibre n'y est pas. Et si on s'intéresse aux outils couramment utilisés qui sont absolument essentiels non seulement pour l'expression, mais aussi pour l'accès à l'information et à toutes sortes d'outils... eh bien, je dirais qu'il n'y a pratiquement personne ici qui passe une journée sans utiliser au moins un de ces services. À l'idée que la loi pourrait prévoir l'obligation de confirmer son âge pour pouvoir utiliser ces services, faute de quoi tous les fournisseurs d'Internet et toutes les entreprises de communication du pays seraient contraints de bloquer l'accès à ce site à tous les

site, if there is anything that's being extreme, it's a bill that has that kind of outcome, with all due respect.

Mr. Hurley: I suppose, senator, I come to this as a criminal lawyer who sees far too many things criminalized, the criminal justice system not necessarily giving effective results and, quite often, the criminal justice system doing terrible, detrimental things to marginalized communities in this country, which is why I suggested if you are going to move ahead, it may be an administrative process that's appropriate. I do like that this bill took out the individual and focuses on the corporate entity, if you will. I'm also struck by the fact that this bill seems to be focused on what is perfectly legal activity but for providing it to children, which is why I suggested criminalization may be a mistake and an expert administrative panel may be the place to go.

I do, of course, come at this as a human being as well as a professional, and obviously a human being with a background in a fairly rigid Irish Catholic immigrant upbringing that would have looked very unfavourably on this type of thing. I would have been, and certainly was, corporally disciplined if something was found under my bed, which did happen. I don't know if the *Playboy* under my bed or the corporal discipline was worse. That is also a concern about this bill: Are we doing something worse by going after something that is perfectly legal?

As a father of four, I don't want my kids looking at this stuff. I mean, my kids aren't kids anymore, but when they were kids I didn't want them looking at this stuff. Lara could speak to the damage that may or may not have caused them. I don't know. Certainly, my upbringing taught me that it did damage them and that they had better go to a priest and confess it. But I don't know if that was right or if that's scientifically appropriate.

So I'm not opposed to this, but I do want to find a balance. I think criminal is inappropriate. We have the luxury that we are not reinventing the wheel here and, obviously, we can look and see what is working in France and what is working in Germany, what works with gambling websites and what the risks are. It's lovely to be a leader but it's also great to follow examples that work. I'm not aware of any ones that are working well in the world, and I do have concerns about blocking a whole —

The Chair: Mr. Hurley, thank you very much. We'll give Professor Karaian a minute to answer.

Ms. Karaian: I agree with what was just said. For me, it's the balance. So often the child ends up becoming a thing that we can mobilize around across different parties. And the child ends up being something that's mobilized a lot. The protection of the

Canadiens, je me dis que, s'il y a bien quelque chose d'extrême, sauf votre respect, c'est bien un projet de loi dont les répercussions seraient celles-là.

M. Hurley : Il est vrai, monsieur le sénateur, que j'aborde cette question comme avocat criminaliste qui voit beaucoup trop de choses criminalisées et qui constate que le système de justice pénale ne donne pas nécessairement des résultats efficaces et que, bien souvent, les décisions qui en découlent ont des effets terribles et préjudiciables sur les collectivités marginalisées de notre pays, ce pourquoi j'ai suggéré d'envisager plutôt une solution administrative. J'apprécie que ce projet de loi s'intéresse plus aux personnes morales qu'aux personnes physiques, si je puis dire. Je suis également frappé par le fait qu'il semble être axé sur ce qui est parfaitement légal, sauf à y donner accès aux enfants, et c'est pourquoi j'estime que la criminalisation est peut-être une erreur et qu'il vaudrait mieux confier la question à un groupe d'experts en administration.

J'aborde évidemment la question à la fois à titre personnel et à titre professionnel, et l'être humain qui vous parle a été élevé dans une famille irlandaise catholique assez stricte qui aurait été très défavorable à ce genre de choses. J'aurais été sanctionné par une punition corporelle, et je l'ai été, si l'on avait trouvé quelque chose sous mon lit, et c'est bien ce qui est arrivé. Je ne sais pas ce qui était le pire, le magazine *Playboy* caché sous mon lit ou la punition corporelle. C'est aussi ce qui m'inquiète dans ce projet de loi : est-ce qu'on n'empire pas la situation en s'attaquant à quelque chose de parfaitement légal?

Je suis père de quatre enfants et je ne veux pas que mes enfants regardent ce genre de choses. Je veux dire que mes enfants ne sont plus des enfants, mais que, lorsqu'ils étaient plus jeunes, je ne voulais pas qu'ils regardent ce genre de choses. Madame Karaian pourrait sans doute parler du tort que cela a pu leur causer ou pas. Je n'en sais rien. Il est vrai que mon éducation m'a appris que cela leur ferait du tort et qu'ils feraient mieux d'aller voir un prêtre et se confesser. Mais je ne sais pas si c'était juste ou si c'est scientifiquement justifié.

Je ne suis donc pas contre, mais je veux qu'il y ait un équilibre. Je pense qu'il ne faut pas criminaliser ce genre d'activité. Nous avons le luxe de ne pas avoir besoin de réinventer la roue ici, et nous pouvons évidemment nous inspirer de ce qui fonctionne en France, en Allemagne et dans les sites de jeu pour mesurer les risques. C'est très bien d'être un chef de file, mais c'est bien aussi de suivre les exemples valables. À ma connaissance, on n'a aucun exemple de ce qui fonctionnerait bien, et je crains qu'on ne bloque toute une...

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Hurley. Nous allons donner une minute à Mme Karaian pour répondre.

Mme Karaian : Je suis d'accord sur ce qui vient d'être dit. Pour moi, ce qui compte, c'est l'équilibre. L'enfant est un argument invoqué à tout bout de champ. Il finit par être beaucoup invoqué. La protection de l'enfance devient un

child ends up being mobilized in ways that actually also cause harm to other theoretically vulnerable communities. Sexualized minorities have been historically subjected to imprisonment for consensual sexual acts because of the idea that they threatened the children. Homosexuality has been largely criminalized in the past because of its supposed inherent threat to children. So we have to be careful about how we mobilize childhood, innocence and vulnerability, about how we deny adolescent sexuality and then say they are empty vessels that we are going to work on behalf of to protect at all costs.

For me, again, with this bill the balance is not there. That doesn't take away from the fact I, too, am concerned with myself and young people seeing things that they don't want to see. I think that is a real shame, but I don't think this is the mechanism to do it.

Senator Pate: Thank you to all of you. I want to push further on some of the issues my colleagues have just raised, because we are hearing that this is not the bill. I think we are hearing consensus that everybody is concerned, and certainly in the last iteration of the bill we had a fair bit of evidence about the significant permanent damage access to particularly violent — including snuff — porn can have, particularly on young people and how they develop, and the need for education is absolutely there.

What would each of you propose? I think you have talked a bit about an administrative component as opposed to criminal. Given the work I have done historically, I certainly would be more keen to see something that doesn't criminalize more people, because we know who tends to be more criminalized than others.

If you could spell out a bit more, please, what kind of administrative procedures you could see working in this respect, it would be useful, because from my limited perspective and very limited experience in this it seems to be very much driven by economics. Those who are benefiting are benefiting economically, so there must be some way we can get at this that is not about violating everybody's rights but proposes the kind of reasonable limits that Senator Wetston was suggesting we look at.

Maybe, Professor Geist, you could start and then Professor Karaian and Mr. Hurley.

Mr. Geist: I would come back to the point that not only do I think this is the wrong place, but the question leaves me a little bit confused because in part it seemed to emphasize more the harm from pornography as opposed to the concerns about kids accessing pornography. In the answer, I'll stick to what the bill purports to try to do, which is to try to find ways to stop kids from accessing pornography. I would say, frankly, that I don't

prétexte qui finit par causer du tort à d'autres groupes théoriquement vulnérables. Il est arrivé que des membres de minorités sexuelles aient été mis en prison pour des actes consensuels parce que, pensait-on, cela menaçait les enfants. L'homosexualité a été largement criminalisée dans le passé en raison de la prétendue menace intrinsèque qu'elle aurait représentée pour les enfants. Nous devons donc faire attention à la façon dont nous invoquons l'argument de l'enfance, de l'innocence et de la vulnérabilité et dont nous nions la sexualité des adolescents en estimant qu'ils sont des réceptacles vides au nom desquels nous allons travailler pour les protéger à tout prix.

Je le redis, il n'y a pas d'équilibre dans ce projet de loi, à mon avis. Cela ne m'empêche pas de m'inquiéter du fait que des jeunes voient des choses qu'ils ne veulent pas voir. Je pense que c'est tout à fait regrettable, mais je ne crois pas que ce soit le moyen de régler ce problème.

La sénatrice Pate : Merci à vous tous. Je voudrais approfondir certaines des questions que mes collègues viennent de soulever, parce qu'on nous dit que ce n'est pas le bon projet de loi. Tout le monde se dit préoccupé, et la dernière version du projet de loi atteste des dommages permanents importants que peut entraîner l'accès à de la pornographie particulièrement violente — y compris sous sa forme sadique et meurtrière —, notamment sur les jeunes et sur leur évolution; c'est là que l'éducation est absolument indispensable.

Que proposerait chacun de vous? Vous avez parlé d'une solution administrative plutôt que pénale. Compte tenu de mes antécédents de travail, je serais plutôt encline à envisager une solution qui ne criminalise pas plus de gens, parce que nous savons bien qui sont ceux qui risquent d'être plus criminalisés que les autres.

Si vous pouviez nous en dire un peu plus, s'il vous plaît, sur le genre de procédures administratives qui pourraient fonctionner à cet égard, ce serait bien utile, car, d'après mon modeste point de vue et mon expérience très limitée dans ce domaine, il me semble que c'est surtout un enjeu économique. Ceux qui en profitent en recueillent les avantages économiques. Il doit donc être possible de s'attaquer à ce problème sans porter atteinte aux droits de tout le monde, mais en imposant le genre de limites raisonnables que le sénateur Wetston nous suggérait d'envisager.

Monsieur Geist, vous pourriez peut-être commencer, puis j'aimerais entendre Mme Karaian et M. Hurley.

M. Geist : Je tiens à préciser que non seulement je pense que nous sommes très mal placés, mais que la question me laisse un peu perplexe, parce qu'elle semble mettre davantage l'accent sur les torts causés par la pornographie que sur les préoccupations concernant l'accès des enfants à la pornographie. Quant à moi, je m'en tiendrai à ce que le projet de loi vise à faire, c'est-à-dire essayer de trouver des moyens d'empêcher les enfants d'accéder

think you need to continue these hearings anymore and I don't think you should be continuing with this bill.

The roles are, one, tools in the hands of the parents to try to deal with issues where we're talking about perfectly lawful content; two, ensuring that, where there is unlawful content — and you hinted at stuff that might begin to fall into areas that are unlawful or perhaps ought to be unlawful — then I guess consider whether or not we've got the appropriate rules to deal with that. Third, to the extent to which we have sites that may be engaging in, for some of those economic purposes that you indicated or services that are located in Canada, we should identify whether or not we have the appropriate set of rules to ensure that they are compliant and ensuring that things are perfectly lawful.

But trying to inject the government into this area in this particular way, given the harms that this kind of legislation would cause, frankly, in my view — and I don't believe it's extreme to say — it simply should be a non-starter. There are better, more effective ways that don't come with the same kind of harm that this one does.

Ms. Karaiian: I'll pick up where Michael left off. One of the potential harms of a bill like this, if it were to be implemented, is that the workaround might actually send people into more uncharted territories like the dark web, where they would potentially be more likely to access the type of imaginary that you referenced, which is not porn.

Sexualized killing is not porn. That is evidence of a crime. Pornography and that sort of image, those are different things. Child sexual abuse is different than child pornography, even though in Canada we construct them as the same thing.

We also need better definitions. When we're talking about pornography that might be violent or degrading, extreme or not to our taste, oftentimes it's still consensually constructed imagery that is not necessarily criminal. So for youth to come across that is one thing, and that's definitely something we might not want, but it's different than them coming across actual images of crimes. They are more likely to do that, potentially, if we were to implement something like this and send them to the dark web because they were trying to get around these kinds of precautions. That's what I would add.

Mr. Hurley: I suppose my perspective is a little more pragmatic and obviously deferential to Parliament. If Parliament wanted to legislate this area, absolutely, and stop children from looking at pornography, and particularly violent pornography, absolutely; I don't disagree with that at all. The question is: How

à du contenu pornographique. Franchement, je ne pense pas qu'il soit utile de poursuivre ces audiences et je ne pense pas que vous devriez poursuivre l'étude de ce projet de loi.

Il y a, d'une part, les outils dont disposent les parents pour essayer de régler les problèmes liés à du contenu parfaitement légal et, d'autre part, dans le cas des contenus illégaux — et vous avez fait allusion à des choses qui sont ou devraient peut-être être considérées comme illégales —, la question de savoir si nous avons ou non les règles qui conviennent pour s'y attaquer. Par ailleurs, dans la mesure où il existe au Canada des sites ou des services qui peuvent être utilisés, à certaines des fins économiques dont vous avez parlé, il faudrait déterminer si nous disposons de règles efficaces pour nous assurer qu'ils respectent la réglementation et sont parfaitement licites.

Mais que le gouvernement essaie d'intervenir dans ce domaine de cette façon, compte tenu des torts que ce genre de mesure législative pourrait causer, franchement, à mon avis — et je ne crois pas que ce soit une position extrême —, est tout simplement inacceptable. Il existe de meilleurs moyens, plus efficaces, qui n'auraient pas ces conséquences.

Mme Karaiian : Je vais reprendre là où M. Geist s'est arrêté. L'un des inconvénients d'un projet de loi comme celui-ci, s'il devait être mis en œuvre, c'est que cela pourrait inciter les gens à s'engager en territoire inconnu, comme le Web caché, où ils seraient plus susceptibles d'avoir accès au genre de matériel imaginaire dont vous avez parlé, qui n'est pas de la pornographie.

La mise en scène d'un meurtre sexualisé n'est pas de la pornographie. C'est une preuve de crime. La pornographie et ce genre de mise en scène sont deux choses différentes. L'exploitation sexuelle des enfants est différente de la pornographie juvénile, même si, au Canada, nous les concevons comme une seule et même chose.

Nous avons aussi besoin de meilleures définitions. Quand on parle de pornographie éventuellement violente ou dégradante, extrême ou pas selon chacun, cela reste de l'ordre d'images construites de façon consensuelle qui ne sont pas nécessairement criminelles. Que des jeunes tombent là-dessus, et ce n'est évidemment pas souhaitable, est une chose, mais qu'ils tombent sur des images de crimes réels en est une autre. Et c'est ce qui risque d'arriver si nous devons adopter une mesure de ce genre qui les enverraient sur le Web caché parce qu'ils essaieraient de contourner ces précautions. C'est ce que j'ajouterais quant à moi.

M. Hurley : Mon point de vue serait un peu plus pragmatique et bien évidemment respectueux du Parlement. Si le Parlement veut légiférer dans ce domaine, pas de problème; s'il veut empêcher les enfants de regarder de la pornographie, et surtout de la pornographie violente, pas de problème. Je ne suis

do you do that and what balance do you want to effect? That, obviously, is another decision for Parliament.

If you are content with web blocking as it's been set out, I think you've got to focus on internet service providers and force them to clean up their act if you want to do that. But that would be a significant decision that you'd have to make. You'd have to decide: Do the technical people have the expertise to accomplish what you want, in a perfectly legal activity such as pornography, without sacrificing a lot? That's a balancing act Parliament has to engage in. Obviously, the courts will later decide if you got it right or not.

It's tough for me because I don't have that computer expertise. What we've seen in the past with web blocking and other things is that there was a great deal of overreach and it wasn't effective.

So I don't oppose the bill or the premise of the bill. It's a question of getting it right. As I said before, I think criminalization is not the right way to go in a perfectly legal pornography industry.

The Chair: Thank you very much to all the witnesses. The Legal Committee really appreciates your expertise. You certainly have thought this bill through and given us a lot to think about. Thank you for sharing your time with us. We appreciate all the things you have done for this committee.

(The committee adjourned.)

pas du tout en désaccord. La question est la suivante : comment faire et quel équilibre voulez-vous obtenir? C'est, bien entendu, au Parlement d'en décider.

Si vous êtes satisfait des systèmes de filtrage des sites Web tels qu'ils existent, vous devriez vous intéresser aux fournisseurs de services Internet et les forcer à mettre de l'ordre dans leurs affaires. Mais ce serait une décision importante à prendre. Il faudrait décider si les techniciens ont l'expertise nécessaire pour accomplir ce que vous voulez, dans le cadre d'une activité parfaitement légale comme la pornographie, sans sacrifier grand-chose. C'est un exercice d'équilibre qui incombe au Parlement. Bien entendu, les tribunaux décideront ultérieurement si vous avez bien fait ou non.

Il m'est difficile de me prononcer, parce que je n'ai pas cette expertise en informatique. Ce qu'on a constaté au fil du temps au sujet du filtrage de sites Web et d'autres choses, c'est qu'on allait trop loin et que ce n'était pas efficace.

Je ne m'oppose donc pas au projet de loi ni à sa prémisse. Il s'agit de bien faire les choses. Je répète que, à mon avis, la criminalisation n'est pas la bonne façon de procéder à l'égard d'une industrie de la pornographie parfaitement légale.

La présidente : Merci beaucoup à tous les témoins. Le Comité des affaires juridiques vous remercie d'avoir partagé votre expertise. Vous avez vraiment réfléchi à ce projet de loi et vous nous avez donné matière à réflexion. Merci de nous avoir consacré du temps. Nous vous sommes reconnaissants de tout ce que vous avez fait pour le comité.

(La séance est levée.)
